

Des tiers-lieux en réseau pour des villes plus résilientes

*Étude du rôle des tiers-lieux au sein du développement
territorial à travers La Compagnie des Tiers-Lieux,
le réseau des tiers-lieux de la région des Hauts-de-France*

Master 1 Urbanisme et Aménagement

Année universitaire 2020 - 2021

Mémoire rédigé par Benjamin BOYPA

Sous la Direction de :

Christine Liefoghe - *Maître de conférence en géographie économique*

Laurent Courouble - *Co-Fondateur de La Compagnie des Tiers-Lieux*

Remerciements

*à l'Université de Lille et son équipe pédagogique pour l'enseignement apporté,
à Mme. Christine Liefoghe pour son aide dans la rédaction de ce premier mémoire,
à Mr. Laurent Courouble pour m'avoir permis d'approfondir le sujet des tiers-lieux,
et à toute l'équipe de La Compagnie des Tiers-Lieux pour son accueil durant ce stage.*

Table des matières

Introduction :	5
1) Tiers-lieux et territoires, quelles relations ?	6
A. Qu'est ce qu'un tiers-lieu ?.....	6
B. Présentation d'un tiers-lieu : Le Porte Mine à Lens.....	12
C. Les apports des tiers-lieux aux territoires.....	14
D. Tiers-lieux et politique de la ville.....	16
E. L'émergence d'un réseau : le cas de La Compagnie des Tiers-Lieux.....	20
2) L'apport du réseau pour le développement des tiers-lieux et des territoires	25
A. Un équilibre entre démarche ascendante et descendante.....	25
B. Coopération et co-construction grâce au réseau.....	26
C. Le réseau, une boîte à outils pour les porteurs de projet.....	31
D. La cartographie des tiers-lieux des Hauts-de-France.....	35
3) L'urbanisme et l'aménagement à travers les tiers-lieux : vers des territoires plus résilients.	40
A. Le phénomène de déclin urbain.....	40
B. L'urbanisme transitoire et les tiers-lieux.....	43
C. Les tiers-lieux en réponse aux crises.....	48
D. L'accompagnement des élus dans ces pratiques émergentes.....	50
Conclusion : Vers de nouveaux modèles de sociétés ?	56
Annexes :	59
Annexe 1.....	60
Annexe 2.....	64
Annexe 3	66
Annexe 4	67
Annexe 5.....	75
Références :	77
Ouvrages :.....	77
Articles scientifiques :.....	77
Rapports :.....	78
Articles internet :.....	78
Vidéos :.....	79

Introduction :

Au cours de l'histoire, les sociétés sédentaires ont développé leurs activités autour d'espaces auxquels différentes fonctions se sont dédiées. Temples, forums, marchés, champs, arènes, places du village... La multitude de termes désignant les lieux désignent tout autant d'usages et de manières de vivre. Au cours du 20ème siècle, les avancées techniques dans les modes de communication, de production et de transport ont, entre autres, mené à un monde de plus en plus urbain. L'animation des lieux ruraux s'est peu à peu estompée au profit des villes où, à l'inverse de l'image folklorique que l'on peut se faire des sociétés paysannes antérieures, « l'homo economicus » vis de plus en plus seul entre son logement, son lieu de travail et le moyen de transport qu'il utilise pour « penduler ». Les limites d'un urbanisme trop fonctionnaliste apparaissent alors lorsque le cloisonnement des fonctions rend la ville de moins en moins conviviale.

Cependant les interactions, la mixité et les expérimentations restent indispensables à l'évolution d'une société et le besoin d'appropriation des espaces de vie est essentiel pour l'épanouissement des citoyens. Cela traduit notamment à travers la présence de lieux culturels, de cafés, de l'utilisation spontanée d'espaces vacants par des habitants ou encore par la persistance des marchés face à la grande distribution. Ce sont ces lieux, ou plus précisément, leur ambiance, le partage de l'espace et les interactions qu'ils abritent, qui ont inspiré la notion de « Third Place » développée par des sociologues américains dans les années 80. De cette recherche apparaîtra dans le monde francophone la notion de tiers-lieux dans les années 2000 pour désigner des espaces qui expérimentent et créent de nouvelles manières de faire société.

Face aux enjeux environnementaux actuels, des évolutions sociétales sont justement à l'œuvre, afin notamment de rendre les villes plus résilientes, plus agiles face aux crises économiques et sociales. Souvent nés d'initiatives citoyennes, les tiers-lieux répondent à des besoins locaux et jouent ainsi un rôle dans le développement des territoires. Leurs liens

avec les démarches durables et l'innovation sociale les situent dans un mouvement plus global de transition écologique et en font un facteur de résilience pour les territoires.

L'essaimage de ces projets et l'intérêt porté à ceux-ci par le gouvernement ont fait naître la nécessité de créer des structures pour les fédérer à différentes échelles. Dans la région des Hauts-de-France qui référence plus de 200 lieux, La Compagnie des Tiers-Lieux est une association qui a été fondée à Lille en 2018 afin de développer ce réseau et de favoriser la mise en place de nouveaux projets. Cette entité représentante des tiers-lieux mène différentes actions dans le but de renforcer la communauté des tiers lieux, de guider les porteurs de projets dans leur démarche et de faire le pont entre ces lieux citoyens et le cadre institutionnel.

Durant un stage de 12 semaines mené au sein de La Compagnie des Tiers-Lieux, la présence à des réunions professionnelles, la rencontre de différents acteurs de la région ainsi que la réalisation d'un travail de co-construction stratégique, d'étude et d'animation du réseau des Hauts-de-France, ont constitué la base d'une réflexion complétée par des recherches documentaires. L'argumentaire suivant a donc pour objet de mettre en lumière la place qu'occupent aujourd'hui les tiers-lieux dans le développement territorial, en quoi la mise en place d'un réseau participe à leur développement et enfin, comment l'émergence des tiers-lieux mène à des formes d'urbanisme et d'aménagement plus durables.

1) Tiers-lieux et territoires, quelles relations ?

A. Qu'est ce qu'un tiers-lieu ?

Le mot « third place » apparaît en 1982 dans « The third place » un article écrit par les sociologues Dennis Brissett et Ray Oldenburg dans la revue américaine « Qualitative Sociology ». Le livre « The Great Good Places » (R.Oldenburg, 1989) publié par la suite développe plus largement la notion de « third place » et devient le premier ouvrage de référence sur le sujet. Le contexte de ce travail est l'observation des changements sociétaux apparus avec la révolution industrielle, qui ont séparé les lieux de travail des lieux

d'habitation et transformé les manières de vivre. Ces modifications de l'organisation de la société américaine ont notamment été actées par des ordonnances de la cour suprême au début du 20ème siècle, qui imposèrent le « single use zoning », des règles de zonage et d'affectation d'une fonction unique à un espace. Cela eut pour conséquence de faire émerger des zones très distinctes, principalement de larges zones résidentielles et industrielles, amenuisant le lien communautaire par l'isolation des familles dans des logements privés.

Les lieux principaux, « first places » sont les logements, et les lieux secondaires, les « second places », sont représentés par les lieux de travail ou les lieux de consommation. Le tiers-lieu est alors l'endroit où l'on se rassemble et où l'on fait communauté en dehors des deux places principales. Oldenburg illustre cette idée de tiers-lieu par un aspect culturel qu'il a observé en Italie et en France notamment, qui est la culture du café, ce lieu présent dans chaque quartier et chaque village où l'on se donne rendez-vous, se détend et fait des rencontres. C'est un lieu qui est financièrement abordable, chaleureux et qui a ses habitués, sa communauté, dans lequel on discute, on réfléchit et où des idées émergent.

Derrière la notion de tiers-lieu, ce n'est donc pas les lieux en eux-même qui sont représentés mais leurs manières de fonctionner, les activités et les interactions sociales qui y prennent place. On pourrait presque dire que les tiers-lieu étaient déjà présents il y a plusieurs millénaires avant l'apparition du mot, par exemple, à travers les agoras de la Grèce antique et les forums de l'empire romain qui jouaient un rôle-clé dans le fonctionnement des cités en étant des lieux de réunion de la population, accueillant des activités culturelles et commerciales, des débats politiques ainsi que des cérémonies. En définissant le concept, Oldenburg met en évidence un fait anthropologique, celui de l'appropriation d'un espace par une communauté, et son utilité au sein de la société actuelle. Il attribue huit caractéristiques au « third places » :

- Le terrain neutre, qui évoque l'absence de hiérarchie dans les rôles des différents usagers
- L'ouverture à tous indépendamment de sa position politique, économique ou sociale
- L'importance de la communication entre membres au sein du lieu

- Le fait qu'il soit accommodant, qu'il réponde au maximum aux différents besoins
- Le noyau dur, qui représente les usagers animant le lieu
- Un profil bas, c'est-à-dire une non-extravagance, une certaine humilité dans l'ambition
- Une ambiance joyeuse et de respect mutuel
- Une maison hors de la maison, un sentiment de confort et d'appropriation ressenti par les occupants, similaire ou supérieur à celui qu'ils ressentent à leurs domiciles

Cependant, bien que partageant de fortes similitudes, la notion francophone de tiers-lieu diffère de la thèse des « third places » à son origine. Dès le début des années 1990, des publications scientifiques se penchent sur cette question de l'espace vécu par les habitants et de son appropriation, sous les termes de *tiers-espace* (J.Viard, 1990), *d'espace intermédiaire* (L.Rouleau-Berger, 1991) ou encore de *non-lieu* (M.Augé, 1992). En 2001, le terme de Nouveaux Territoire de l'Art apparut dans la politique française dans le rapport Lextrait destiné à Michel Duffour qui était alors premier secrétaire d'État au Patrimoine et à la Décentralisation culturelle. Dans son rapport intitulé « Friches, laboratoires, fabriques, squats, projets pluridisciplinaires... : une nouvelle époque de l'action culturelle », désigne des lieux d'initiatives culturelles alors émergentes et certains sont aujourd'hui qualifiés de tiers-lieu, comme La Friche de la Belle de Mai dont Fabrice Lextrait fut l'un des fondateurs. L'utilisation du mot tiers-lieux arrive à la fin des années 2000 et la vision actuelle intègre en plus de la question sociale, des notions économiques, l'intégration des nouvelles technologies et le partage de ressources. La plateforme de partage d'information Movilab, illustre cette valeur centrale de partage de ressources. Elle est l'équivalent d'un Wikipedia francophone pour les tiers-lieux et permet aux acteurs de documenter leurs travaux afin de faire disposer à la communauté des ressources utiles à leur développement.

Les ressources partagées sont un pilier des tiers-lieux. Elles constituent ce que l'on appelle les « communs », des connaissances, des ressources et des outils mis à disposition d'une communauté dans le but d'aider l'ensemble de ses membres. La notion de commun s'est popularisée après la parution de l'article *La tragédie des communs* (The tragedy of the commons, Hardin, 1968) qui décrit la gestion des biens communs, en particulier les

ressources naturelles, comme un danger. Cette vision malthusienne et pessimiste fût contrée par Elinor Ostrom¹ qui expliqua que le danger de surexploitation des ressources provient de la gestion de leur propriété et que leur gestion comme bien commun est un moyen de les sécuriser. En effet Les communs sont définis par un mode de gestion des ressources qui est ni privé ni publique, c'est-à-dire que les ressources n'appartiennent pas à une entité privéé ou publique mais à la communauté qui les utilise. Cette propriété collective encadrée par des règles communes permet l'appropriation des ressources par les membres de la communauté gestionnaire, qui en l'utilisant, va être emmenée à la faire évoluer et à l'améliorer. On retrouve cette forme de gestion en informatique à travers les logiciels libres, également qualifiés d'« open-source ». Wikipédia est l'un des projets open-source les plus connus, qui témoigne des avantages de ce mode de gestion : la multiplicité des participants permet de développer une grande quantité d'informations, dont la modération et les corrections sont régulées par l'ensemble de la communauté. Le système d'exploitation Linux est également l'un des plus grands projets en open-source, qui offre des alternatives gratuites et aussi performantes que ses homologues privés Windows (Microsoft) et MacOS (Apple). Au sein des tiers-lieux, les communs désignent donc les ressources mises à la disposition de la communauté : machines de production, espace, outils, plateforme de documentation, connaissances, bâtiment...

La définition des tiers-lieux est donc aujourd'hui bien plus complexe que celle avancée par Ray Oldenburg et regroupe des initiatives très différentes. Les principales que l'on peut citer, parmi celles reconnues par les acteurs comme France Tiers-Lieux ou Tiers-lieux.be, sont alors :

- Les espaces de travail partagés, appelés espaces de coworking, qui mettent à disposition les outils d'un bureau classique (meubles, connexion internet, imprimante, machine à café, cuisine...), pour des travailleurs nomades² ou des télétravailleurs. Cela permet aux travailleurs isolés de rompre avec cette situation leur offre la possibilité d'évoluer dans des écosystèmes d'entreprises.

1 Elinor Ostrom est une économiste américaine qui a reçu le prix Nobel d'économie en 2009.

2 Les travailleurs nomades sont des indépendants ayant la possibilité d'être mobile ou des travailleurs emmenés à effectuer de nombreux déplacements.

- Les friches culturelles, qui sont d'anciens bâtiments vacants redynamisés par des démarches artistiques et culturelles. Ces initiatives permettent à ces acteurs d'avoir des lieux spacieux à disposition dans les centres urbains, d'habitude inaccessibles financièrement. À l'image de La Friche de La Belle de Mai à Marseille, qui fut occupée par une compagnie de théâtre à la suite de la signature d'un bail d'occupation précaire avec la SEITA (fabricant de tabac propriétaire des locaux) ces démarches permettent de sécuriser des lieux vacants et de faire revaloriser des parties délaissées des villes.
- Les Fablab³ (contraction de Fabrication Laboratory) également appelé fabriques numériques, et les ateliers partagés sont des lieux qui mettent à disposition des machines de production, plus ou moins axés sur les nouvelles technologies numériques, telles que des imprimantes 3D, découpeuse laser, fraiseuses et autres outils d'atelier. Les usagers bénéficient alors d'ateliers équipés et peuvent s'initier à des techniques de fabrication ou réaliser leurs projets. Il est important de noter que les imprimantes 3D très présentes dans les Fablabs sont symboliques de l'esprit des communs, car leur invention a été possible par l'évolution d'un brevet du domaine privé vers le domaine public.
- Les cafés associatifs, qui sont des lieux de convivialité gérés par une communauté qui anime et organise la programmation du lieu par une logique locale, tant dans les événements organisés que dans le choix des produits proposés.
- Les jardins partagés et espaces nourriciers, qui sont des espaces urbains ou ruraux destinés à une production agricole locale et aux loisirs, gérés par les habitants d'un quartier. Ils favorisent le lien avec la nature et entre le voisinage tout en étant productifs et apaisants.

3 Le Fablab est un concept initié par Neil Gershenfeld, professeur au Massachusetts Institute of Technology (MIT) à la fin des années 90.

Cette liste qui dénombre les principaux types de tiers-lieux est non exhaustive, car il est difficile de fixer une définition globale de ce qu'est un tiers-lieu. Avant d'être des espaces, ils sont des initiatives à la croisée de différents enjeux : de bien commun, de société, d'entrepreneuriat... La définition peut donc être très variable, mais nécessaire aux acteurs des tiers-lieux pour pouvoir partager une vision commune et développer leurs initiatives à une plus large échelle. On peut rapprocher les tiers-lieux à des notions comme les lieux intermédiaires et indépendants, que l'on rencontre dans le domaine culturel.

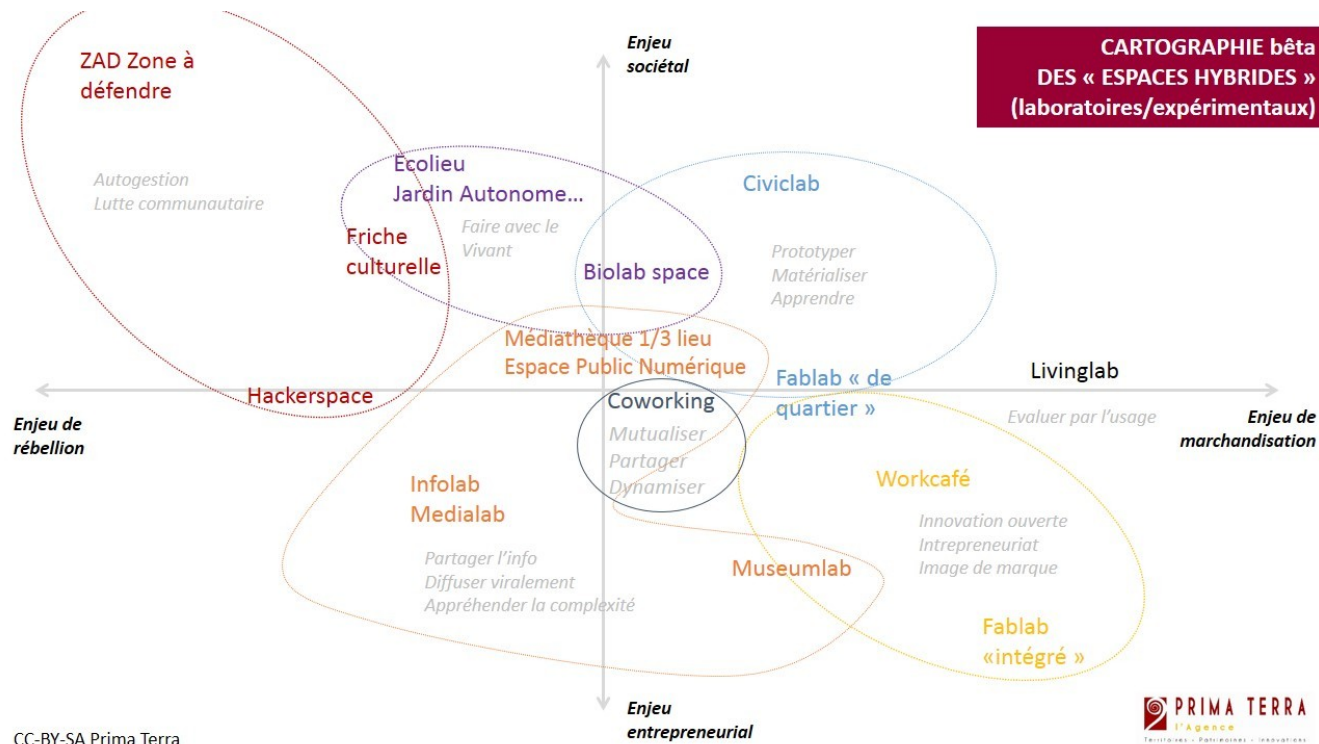


Figure 1: Infographie des lieux hybrides réalisée par Prima Terra en 2015 qui désigne les initiatives et enjeux relatifs aux tiers-lieux.

B. Présentation d'un tiers-lieu : Le Porte Mine à Lens

Pour mieux connaître et comprendre le fonctionnement des tiers-lieux, il n'y a rien de mieux que d'aller à leur rencontre. C'est ainsi qu'une visite de La Maison des Projets à Lens, à permis de mieux percevoir le champ d'action d'un tiers-lieux ancré sur le territoire du bassin minier, par la présentation faite par Elisa Asset, la coordinatrice de l'association Porte Mine.

L'association Porte Mine, créée en 2016 par Marie Forquet a pour objet de créer des instances d'échange et de partage entre habitants et de transformer l'espace public en espace commun à travers des projets faisant participer les habitants. Elle occupe alors l'ancienne maison de l'ingénieur de la cité des mines du 12/14 et mène des projets socio-culturels avec les habitants. La maison qui offre 3000 mètres carrés de jardins permet de développer une activité touristique ainsi qu'une production alimentaire. Le bâtiment est occupé par un restaurant proposant des aliments biologiques et locaux, un café citoyen et des chambres d'hôtes. En 2019, alors que la maison de l'ingénieur est en travaux, l'association investit un deuxième lieu, La Maison des Projets. La Maison des Projets est le bâtiment de l'ancien centre culturel Albert-Camus, qui fut par la suite la maison du projet Louvre-Lens, entre 2009 et 2012, un lieu d'information sur le projet du Louvre-Lens qui était en train de se mettre en place quelques pas plus loin. C'est ainsi que la maison du projet est devenue La Maison des Projets un tiers-lieu proposant un espace de restauration et des activités culturelles dans son enceinte comme des initiations à l'impression 3D, des séances de spectacle ou des sessions de jardinage et de bricolage.

Un grand nombre d'actions sont également effectuées en dehors des locaux, ce qui place la démarche du tiers-lieu de Porte Mine dans une dynamique d'interaction avec son territoire. Ainsi, l'un des projets menés par l'association a été l'organisation d'aménagement de lieux situés dans des QPV de la ville, par du mobilier urbain réalisé par les habitants. Les habitants ont été guidés dans la réalisation de ce projet par un collectif lillois d'artistes et de designers, Faubourg 132, et ils ont ensuite présenté les maquettes aux élus de Lens. À travers cette opération de « design participatif » les habitants se sont appropriés et ont agi sur leur environnement quotidien. Des actions culturelles furent également menées durant

la crise sanitaire afin de maintenir le lien social et l'activité du tiers-lieux : Le Drive Culture, inspirés des drive-in des fast-foods et des opérations de click-and-collect des magasins durant les confinements, des spectacles accessibles en voiture pour le respect des gestes barrières ont été organisés ainsi que résidences de rues, des spectacles organisés dans des rues fermées, à destination des habitants qui ont pu y assister de leurs fenêtres.



Figure 2: La Maison des Projets située 1 Rue Georges Bernanos à Lens. Photo : Benjamin Boypa



Figure 3: Un espace accueillant dédié à la restauration. Photo : Benjamin Boypa



Figure 4: La plaque inaugurative du lieu témoigne d'une partie de son histoire. Photo : Benjamin Boypa.

Ainsi, le Porte-Mine participe à la vie socio-culturelle du territoire de l'ancien bassin minier et cela même en période de crise. La mise en place de tiers-lieux dans des bâtiments historiques est un aspect important car elle permet la continuité et la mise en valeur de ce patrimoine minier qui a une forte attache dans la mémoire collective des habitants.

C. Les apports des tiers-lieux aux territoires

Un lieu d'exposition à la fois espace de médiation, de restauration, de coworking, de production... Si les tiers-lieux se démocratisent de plus en plus, ce n'est pas par effet de mode mais c'est bien parce qu'ils apportent des bénéfices à leurs usagers et à leurs territoires.

La diversité des projets que l'on trouve au sein d'un tiers-lieu permet une diversité de ses usagers. Cela participe à créer de la mixité sociale et de la cohésion en favorisant les interactions entre les habitants d'une ville. L'hybridation des usages d'un espace permet de décroiser l'urbain qui est aujourd'hui séparé en fonctions très distinctes : lieu de passage, lieux de travail, lieu de consommation... eux-mêmes divisés en fonction de la classe sociale, des opinions politiques ou de l'apparence des usagers. En proposant de manière abordable un large panel d'activités dans un même espace, le tiers-lieu tend à réduire cette ségrégation socio-spatiale et l'isolement. L'hybridation des usages, en concentrant différentes activités en un même endroit, apporte d'autres bénéfices. Les tiers-lieux proximitisent les ressources. Cela permet de réduire les déplacements au sein d'une ville tout en économisant de l'espace : s'il est possible de se restaurer, d'assister à une exposition et de réparer son vélo au même endroit, il n'y a plus besoin de 3 lieux distincts et des déplacements nécessaires pour commuter. C'est un gain de temps pour les usagers et du point de vue urbanistique, c'est une optimisation de l'espace couplée à un allègement des flux de transports. C'est un élément important à une période où l'on essaye de limiter l'étalement des villes, saturées par le trafic routier, dans lesquelles les mètres carrés. Ainsi en visitant et en étudiant les différents tiers-lieux, on observe des bénéfices apportés aux territoires et à leurs habitants. peuvent atteindre des prix loin d'être dérisoires.

Un des autres apports des tiers lieux se situe dans la culture du « do-it-yourself » que l'on peut traduire par « faire soi-même » présente dans ces lieux. Cette démarche prône le fait de faire plutôt que d'acheter et surtout, d'apprendre à faire. Cette logique a ainsi favorisé la création des Repair'Café et des Fablabs où les usagers construisent et réparent ensemble, en s'entraidant grâce à la mise en commun et au partage de leurs compétences. L'expérience, d'apprendre à fabriquer et à réparer permet de prendre conscience des possibilités offertes par les matériaux et le fait qu'il est souvent possible de réparer un objet qu'on ne pensait plus utilisable. Le « faire soi-même » est lié à l'économie circulaire qui favorise le réemploi d'objets et de matériaux. Cette économie circulaire existe dans les tiers-lieux à travers la mise en place de projets de recyclerie et de ressourceries par exemple, qui visent à redonner une seconde vie à des objets usagés. L'emploi du mot circulaire souligne un aspect cyclique, où l'objet est en permanence revalorisé, contrairement à l'économie linéaire où il est utilisé puis jeté. L'économie circulaire, en réduisant la génération de déchets et la création de nouveaux objets, est une démarche durable qui mène également à la création de nouveaux types d'emploi notamment dans la recherche de méthodes de revalorisation des matériaux.

Pour illustrer cette dynamique de l'économie circulaire, on peut présenter le projet de l'Objetothèque Tipimi, un café associatif lillois qui organise des Repair'cafés mensuels, des ateliers de réparation de vélo et des ateliers *do-it-yourself* durant lesquels on peut apprendre des méthodes d'*upcycling* (sur-cyclage en français), qui consistent à la confection d'objets à partir de matériaux de récupération, ainsi que des méthodes pour fabriquer des alternatives à des objets jetables ou des produits ménagers naturels. L'Objetothèque est l'équivalent d'une bibliothèque pour les outils. De nombreux outils sont déposés par la communauté et sont ensuite mis à disposition et empruntable à la manière d'un livre. En plus de permettre à des personnes d'éviter l'achat d'outils qui ne servent parfois que très peu de temps, la présence des ateliers de bricolage permet d'apprendre le maniement des outils et des techniques de réparation ou de travaux simple sur les bâtiments.

L'apprentissage qui existe au sein des tiers-lieux, s'étend au-delà du bricolage et peut se faire à travers les domaines de l'informatique, de l'art, de l'expression, du maraîchage...

Cette transmission de connaissance au sein d'une communauté participe à ce que l'on appelle l'éducation populaire. C'est une forme d'éducation qui a lieu en dehors des structures traditionnelles de l'enseignement, qui reconnaît en chacun et chacune, des capacités à apprendre, à progresser et à forger un esprit critique sur le monde, dans une quête d'autonomie et d'émancipation de l'individu. En ouvrant les portes de la connaissance à toute personne indépendamment de l'âge, de l'origine, de la classe sociale, du niveau scolaire ou de handicap. Cela peut être une solution pour de nombreuses personnes en situation de handicap ou de décrochage scolaire qui sont exclus de l'enseignement car c'est un mode d'apprentissage inclusif et favorisant la confiance en soi. Cela mène à une autre notion utilisée dans le monde des tiers lieux, la capacitation (*empowerment* en anglais), désignant le fait de devenir capable et responsable après l'acquisition des connaissances nécessaires à l'autonomie. Cette autonomisation des usagers favorise les prises d'initiatives locales et participe alors à la cohésion sociale des villes.

L'apport des tiers-lieux aux territoires est de l'ordre de l'innovation sociale. C'est la raison de leur développement actuel car leurs formes hybrides en font des véritables laboratoires à l'intérieur desquels le décloisonnement des ressources et des personnes permet l'émergence de nouvelles réflexions et expérimentations apportant des solutions à des besoins contemporains.

D. Tiers-lieux et politique de la ville

Le 5 janvier 2018, Julien Denormandie, secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des Territoires, lance la mission « *Coworking : Territoires, Travail, Numérique* » dans un contexte d'isolement numérique de certains territoires et de changement des manières de travailler, avec l'augmentation du télétravail et des travailleurs nomades. Patrick Levy-Waitz, président de la fondation Travailler Autrement qui a pour objectif d'effectuer des missions de recherche et d'analyse sur le changement des modes de travail, est alors chargé du diagnostic à ce sujet.

Le rapport qui sera livré en septembre 2018 recense 1800 tiers-lieux sur le territoire français et met en avant l'utilité en tant qu'outil d'innovation sociale, d'attractivité des territoires et de transition écologique. Un ensemble de recommandations est rendu dans ce rapport :

- La structuration de la filière à travers un conseil national des tiers-lieux qui assurera la représentation des différents acteurs du mouvement auprès des pouvoirs publics afin de faciliter leur développement, et qui pilotera également la mission de création de 300 Fabriques de Territoires. Cette structuration passe également par la mise en place d'un appel à projet permanent pour la création de tiers-lieux ainsi que des chantiers de recherche sur la simplification et l'adaptation des normes administratives pour ces modèles émergents.
- La professionnalisation des tiers-lieux, par la création et la reconnaissance d'un métier d'animateur de tiers-lieux et la structuration des tiers-lieux en réseaux régionaux.
- L'hybridation des activités, grâce à l'usage du numérique, une visée intergénérationnelle et multidisciplinaire visant à coopérer avec les autres acteurs du territoire, ainsi que le soutien aux activités inscrites dans une démarche environnementale.
- La simplification du développement des tiers-lieux par la mise en place d'outils financiers et fonciers.
- L'opération d'un changement culturel notamment par l'encouragement des modèles de gouvernance partagée et des partenariats ainsi que la formation des agents publics aux sujet des tiers-lieux.
- Le développement du télétravail dans les tiers-lieux



Figure 5: Carte de recensement des tiers-lieux en France, réalisée par la fondation Travailler Autrement en 2018

À l'issue de ce rapport, un plan de financement de 110 millions d'euros sur 3 ans est annoncé et le Conseil National des Tiers-Lieux est créé en même temps que l'association France Tiers-Lieux. Cette nouvelle structure constituée d'experts et d'acteurs des tiers-lieux représente le réseau national afin de mettre en place la stratégie de développement par des groupes de travail au sujet de l'immobilier, de la formation, des outils communs, du juridique, de l'éducation, du télétravail, de la fabrication citoyenne, des tiers-lieux agricoles, de la gouvernance et de la culture. C'est le début d'une politique nationale au sujet des tiers-lieux qui s'officialisera en juin 2019 avec le programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens : L'État s'engage pour les tiers-lieux dans les territoires ». Cette mission qui découle du

diagnostic effectué en 2018 a pour but de mailler le territoire national par des tiers-lieux notamment par la mise en place le 11 juillet 2019 d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) financé à hauteur de 45 millions d'euros, pour la création de 300 Fabriques de Territoires dont la moitié implantée dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Les Fabriques de Territoires sont des tiers-lieux destinés à être des « lieux ressources » pour l'ensemble des tiers-lieux et des porteurs de projet, en favorisant la mise en commun, la coopération, la professionnalisation et l'animation du territoire. En novembre 2019, les 30 premiers lauréats sont annoncés et 218 Fabriques de Territoires sont recensés au mois de mars 2021.

La Compagnie des Tiers-Lieux compte à ce jour plus de 200 tiers-lieux sur la région des Hauts-de-France dont une centaine localisés au sein de la Métropole Européenne de Lille. Riche de nombreuses initiatives dont certaines datant du début des années 2000, à l'image du Café Citoyen créé en 2005 par Laurent Courouble et Florian Stopin, la MEL a lancé en 2017 un appel à projet (AAP) permanent pour l'aide aux projets de création de tiers-lieux. Cet AAP, dont le comité est présidé par Akim Oural, le conseiller métropolitain délégué au numérique à la MEL, résulte de la politique de transition numérique de la ville adoptée le 14 juin 2016 à travers le programme "Résolument digitale". Les tiers-lieux sont alors perçus comme un outil de médiation numérique et de cohésion sociale. L'AAP a pour objectif de soutenir l'émergence des tiers-lieux sur la métropole, de favoriser l'adaptation de lieux existants aux pratiques numériques (coworking, médiation, fabrication numérique...) et de mettre en réseau les acteurs notamment à travers la mise en place de ressources partagées. Les projets éligibles peuvent alors être financés jusqu'à un maximum de 30 000€ en complément de fonds nationaux et régionaux. Dans le règlement initial, la MEL définit les tiers-lieux en se concentrant sur cinq types de lieux : les centres de télétravail, les espaces de co-working, les FabLabs, les espaces d'accompagnement et les espaces de médiation numérique. Cette définition centrée sur l'aspect numérique évoluera et s'élargira par la suite en intégrant les lieux culturels, les commerces, les cafés ou encore les ateliers d'artisanat. Fin 2020, le bilan de l'AAP 2019 (annexe 1) faisait état de 30 projets financés à hauteur de 25 666€ en moyenne, pour un budget total de 692 973€. Parmi les projets, 17 se situent dans des QPV, mais la totalité se situe en zone urbaine, ce qui ne

permet pas un maillage territorial suffisant surtout au niveau des zones rurales souvent lésées par l'attractivité des pôles urbains.

Cette politique métropolitaine autour du numérique est liée à un programme plus large à l'échelle régionale, nommé « Rev3 ». Né en 2013, il a pour but de faire émerger la troisième révolution industrielle des Hauts-de-France, afin de faire de la région l'une des plus avancées d'Europe en matière de transition énergétique et de technologies numériques. Cette troisième révolution qui a débuté à la fin du 20ème siècle est basée sur le diagnostic et l'analyse prospective de l'économiste américain Jeremy Rifkin⁴. La seconde révolution industrielle qui désigne l'émergence de la production de masse et l'utilisation d'énergies fossiles touche à sa fin, avec un bilan environnemental désastreux. Les nouvelles technologies et la décentralisation sont alors le moyen d'effectuer une transition vers des sociétés vertes. La « Rev3 » prend alors tout son sens dans la région des Hauts-de-France qui a connu la prospérité lors de la deuxième révolution industrielle et qui est par la suite tombée dans la pauvreté du fait de l'évolution et de la délocalisation des modes de production. Elle se base sur l'économie circulaire et l'économie de la fonctionnalité, qui participent à l'évolution des modes de consommation vers des logiques vertueuses de recyclage et d'optimisation de l'usage des biens et services.

E. L'émergence d'un réseau : le cas de La Compagnie des Tiers-Lieux

En Novembre 2018 au sein de la MEL, suite à une étude de préfiguration commandée par la MEL concernant la nécessité d'un réseau métropolitain de tiers-lieux, un nouvel acteur apparaît dans le champ des tiers-lieux avec la création de La Compagnie des Tiers-Lieux, . Elle est la formalisation d'un réseau de porteurs de projets actifs sur la métropole depuis une vingtaine d'années, notamment à travers le réseau ANIS – CATALYST, qui œuvre pour l'innovation sociale et numérique. Le réseau naît à l'occasion de la première édition d'un événement annuel, « En Compagnie des Tiers-Lieux », qui a alors proposé des discussions et débats autour du sujet du travail à l'ère numérique, des ateliers sur les communs et la visite de 10 tiers-lieux.

4 Jeremy Rifkin développa sa thèse dans son livre « La Troisième révolution industrielle » publié en 2012.

La Compagnie des Tiers-Lieux prend alors la forme d'une association collégiale, un mode de gouvernance évitant la hiérarchisation entre les membres à travers des prises de décisions collectives. Le choix de cette forme juridique découle des valeurs défendues par ses membres et plus généralement par la communauté des tiers-lieux, afin de rompre avec modes de gouvernance classique des structures organisées hiérarchiquement. Cette souplesse dans la forme favorise l'expérimentation, la prise d'initiatives et la capacitation. Dans ses statuts, l'association a pour objet de mettre en réseau les tiers-lieux sur le territoire de la MEL et de la région des Hauts-de-France, d'accompagner les porteurs de projets, de former et de professionnaliser les collectifs qui gèrent ces lieux, d'observer et de mesurer les impacts des tiers-lieux sur le territoire et enfin, de créer des ressources communes partagées au sein du réseau. Six catégories de membres sont définies, à l'image des membres formant le réseau. On y trouve les tiers-lieux, leurs usagers, les acteurs économiques, les acteurs de l'enseignement et de la recherche, les acteurs publics tels que les collectivités, et les partenaires qui sont des personnes physiques ou morales prenant part au développement de l'association. Le financement de l'association se fait principalement par les subventions et la rétribution des services rendus. C'est une structure ouverte à toute personne souhaitant participer au développement du réseau. Selon son envie et son niveau d'implication, on peut y adhérer en tant que sympathisant, en tant que contributeur si l'on souhaite y consacrer un peu plus de temps ou bien en tant que « soucieux », si l'on se charge de mener à bien un chantier. Ainsi, les « soucieux » sont les membres les plus actifs qui « se soucient », c'est-à-dire qui portent une attention particulière à la réalisation des objectifs, de l'association à travers la gestion des chantiers.

Du soucieux au sympathisant, à chacun sa contribution

La Compagnie s'inspire des tiers-lieux en fonctionnant de manière ouverte et contributive. Celui qui souhaite rejoindre l'association devient, comme nous,



Un soucieux
qui mène des chantiers



Un contributeur
qui donne du temps de temps en temps



Un sympathisant
tout simplement et c'est déjà pas mal !

Figure 6: Explication des différents rôles des membres, sur le site de La Compagnie des Tiers-Lieux.

Les actions de La Compagnie des Tiers-Lieux sont soutenues par deux conventions de subvention :

- Avec la région Hauts-de-France qui subventionne l'association de manière dégressive sur 3 ans (75 000€ puis 50 000€ puis 25 000€) dans le cadre du développement et de l'innovation du numérique à travers les tiers lieux.
- Avec la MEL par un partenariat renouvelé annuellement, à hauteur de 88 000€ en 2020, dans le cadre de sa stratégie « Résolument Digitale », de l'AAP permanent et suite à l'étude de préfiguration.

Les actions menées par La Compagnie des Tiers-Lieux rentrent donc dans une démarche de développement territorial soutenue par les collectivités. La mise en réseau des tiers-lieux par la création d'une association dédiée leur accorde une meilleure représentation au niveau des institutions. Le réseau est un espace d'échange entre les porteurs de projets, qui fait figure d'intermédiaire auprès des élus locaux pour faciliter la

compréhension entre acteurs et favoriser le maillage territorial par des tiers-lieux s'inscrivant dans les enjeux territoriaux des politiques locales.

Au sein de l'association, les « soucieux » sont entrepreneurs-salariés, un statut professionnel encore peu répandu qui offre aux travailleurs indépendants les avantages du salariat par leur regroupement au sein d'une société coopérative d'activité et d'emploi (SCAE). Une partie de leurs chiffres d'affaires est reversée à la coopérative qui gère les aspects administratifs liés aux cotisations sociales et à la génération de fiches de paie par exemple. Grâce à cela les entrepreneurs-salariés bénéficient du régime général de la sécurité sociale, des allocations chômage en cas de cessation d'activité et cotisent pour leur retraite. La plupart des « soucieux » sont regroupés au sein de la SCAE Optéos, géré par Simon Sarazin également co-fondateur de La Compagnie des Tiers-Lieux. Une autre structure à laquelle participe Laurent Courouble permet d'offrir ces avantages. Il s'agit de la société coopérative et participative (SCOP) Smart/Grand Ensemble qui assure également la gestion de locaux à travers la France et l'Europe, dont les locaux du Bazaar St-So ouvert en septembre 2020, dans lesquels La Compagnie des Tiers-Lieux a son bureau.

Le Bazaar St-So, situé au coeur de Lille dans un ancien entrepôt de la gare Saint-Sauveur, est un projet de réhabilitation urbaine qui réunit des entrepreneurs, artistes, chercheurs... au sein d'un espace de travail partagé de 5000 mètres carrés. Il offre un cadre de travail agréable par son design en bois et la luminosité apportée par de grandes baies vitrées. Les travailleurs indépendants, les télétravailleurs ou les étudiants peuvent accéder à un espace de coworking ouvert gratuit, ainsi qu'à une cuisine équipée, et des espaces plus isolés ainsi que des salles de réunion, et des ateliers pour les artistes sont disponibles à la location pour les résidents permanents. Le projet favorisant l'économie créative et l'ESS regroupe ainsi de nombreuses entreprises comme Waoo, une agence de sensibilisation à l'architecture et à l'urbanisme, Emmaüs Connect, une branche d'Emmaüs qui agit pour l'accès au numérique ou encore GAPAS une association d'aide à l'inclusion des personnes en situation de handicap. Cette diversité d'acteur dans la même enceinte permet de créer un écosystème économique et un lieu de travail convivial. Ainsi pour favoriser cette dynamique et dans son rôle d'animation de réseau, La Compagnie des Tiers-Lieux a organisé une

réunion avec les occupants du Bazaar en janvier afin de faire émerger des idées pour animer en commun le lieu.



Figure 7: Mindmap des idées d'animation du Bazaar, réalisée par Benjamin BOYPA.

2) L'apport du réseau pour le développement des tiers-lieux et des territoires

A. Un équilibre entre démarche ascendante et descendante

Les tiers-lieux sont animés par un esprit de communauté locale et par des initiatives de citoyens s'impliquant dans l'amélioration de leur environnement social, naturel et professionnel. L'envie d'agir sur la surconsommation et l'obsolescence des objets à travers les Repair' Cafés, de favoriser l'économie locale et l'alimentation de qualité par les circuits courts, de créer du lien et de rompre avec l'isolement à travers les espaces de travail partagés... Ce sont autant de projets qui répondent directement à des enjeux contemporains souvent par le constat de problèmes systémiques grandissants auxquels les autorités locales et nationales peinent à faire face à cause d'un système administratif compliqué. Les tiers-lieux ont donc cette capacité d'identifier et d'agir de manière spontanée à des besoins locaux, à l'échelle du quartier le plus souvent, lorsque les institutions focalisées sur des échelles entre celle de la ville de l'international déploient des programmes génériques qui ne prennent pas aussi finement en compte les spécificités des territoires. Cependant, les institutions ont à leur avantage le fait qu'elles disposent de ressources importantes. Leur hiérarchisation et leur coordination au niveau national permettent de déployer des politiques d'aménagement sur des territoires bien plus grands que celui du quartier ou de la ville, et ainsi, prendre en charge des enjeux majeurs comme la sécurité publique, l'entretien des équipements publics, l'éducation ou bien la santé.

En faisant l'intermédiaire entre ces deux mondes, le réseau des tiers-lieux est l'interface qui facilite le dialogue entre les citoyens et l'autorité. Dans une démarche ascendante les usagers des tiers-lieux expriment les besoins des habitants, issus de situations vécues. Et dans une démarche descendante, les élus locaux font part de leurs objectifs, de leurs attentes, des difficultés rencontrées et des limites de leur pouvoir. Cette interface est donc un élément-clé qui peut améliorer la gouvernance des territoires. Dans une période où une part de plus en plus grande de la population se désintéresse et se désengage de la politique, autant nationale que locale, notamment par l'abstention

électorale, l'apport du réseau des tiers-lieux à la gouvernance locale est une solution innovante. En apportant un soutien à La Compagnie des Tiers-Lieux, la MEL et la région Hauts-de-France contribuent à la réalisation de leurs programmes politiques de transition numérique et d'innovation sociale en faisant appel à personnes expertes de ces domaines émergents. De l'autre côté, l'accompagnement des porteurs de projets et le développement des tiers-lieux permet une autonomisation et une implication des citoyens dans la gestion de leur ville. On peut observer cela comme un équilibre dans les rôles et les pouvoirs : les porteurs de projets dévoués pour leurs territoires ont un rôle qui les rapprochent de celui des élus et les élus, en faisant confiance dans la capacité de réponse des tiers-lieux à des besoins locaux, se rapproche des citoyens qui leur font confiance.

B. Coopération et co-construction grâce au réseau

Sur l'ensemble du territoire de la région, différents enjeux sont traités par les tiers-lieux de manière isolée. Ils font face à des difficultés et font un travail constant de recherche-action pour mettre en place leurs projets. Constatant que de nombreux porteurs de projets effectuent des démarches sans avoir connaissance de leurs homologues s'attaquant à des problématiques similaires, un des objectifs de La Compagnie des Tiers-Lieux est de les réunir afin de créer une dynamique de coopération et de co-construction. Pour cela, des événements clés sont organisés régulièrement :

- Les « Apéros Tiers-Lieux » sont des réunions organisés les derniers jeudi de chaque mois. À travers un format convivial réunissant une dizaine de participants, les intéressés par le sujet des tiers-lieux et les porteurs de projets découvrent les objectifs du réseau, son rôle dans le développement territorial et leur possibilité d'y participer. Ainsi lors de l'événement du 25 février 2021, Laurent Courouble et Magali Roger, chargée de mission innovation sociale et médiation numérique à la MEL, ont pu présenter la structure, l'implication de la métropole dans les tiers-lieux et les possibilités d'accompagnement à trois personnes, dont deux porteurs de projets en milieu rural et une en reconversion professionnelle intéressée pour prendre part aux actions de La Compagnie des Tiers-Lieux.

- Les « Meet-Up Tiers-Lieux », sont des réunions plus formelles qui ont lieu quatre fois par an, en place depuis 2014 à travers le collectif Catalyst . Ils réunissent une trentaine de personnes dans un tiers-lieu au cours d'une matinée durant laquelle plusieurs porteurs de projet présentent leurs démarches et leurs avancées, également, des ateliers de réflexion collective sont organisés. Cela permet aux personnes engagées de se rencontrer, de partager leurs expériences et de créer du lien pour une dynamique d'entraide et de partenariat.
- « En Compagnie des Tiers-Lieux » est un événement annuel qui a une portée nationale. Son édition 2020 a eu lieu à La Condition Publique de Roubaix en octobre à l'occasion de sa labellisation comme « Fabrique de Territoire ». Des conférences, des visites, des animations et des ateliers de travail ont réuni des acteurs de plusieurs horizons : architectes, maires, ministres, élus des collectivités, porteurs de projets... L'événement qui était retransmis et enregistré en vidéo a permis d'apporter par la diversité des participants une richesse dans la réflexion sur le rôle des tiers-lieux.

Au-delà de ces événements, un dialogue constant avec les différents acteurs du réseau est en place, toujours dans une démarche d'une dynamique de co-construction et de mise en relation. Le rôle de La Compagnie des Tiers-Lieux est donc de faciliter ces connexions, notamment par l'organisation de réunions et d'ateliers. Le contexte de la crise sanitaire compliquant les possibilités de réunion présentielle, un des travaux a été d'organiser des réunions thématiques grâce aux outils numériques. Pour cela les outils utilisés ont principalement été Zoom, le logiciel de visioconférence qui s'est largement étendu aux milieux professionnels et dans l'enseignement à la suite des confinements, ainsi que Mural⁵, une application en ligne permettant d'interagir à plusieurs sur un tableau blanc virtuel. Ainsi, deux réunions majeures ont pu être organisées afin de cibler les thématiques communes des lieux de la région, cela en vue du dépôt d'un dossier pour concourir à un financement européen, « REACT-EU » faisant partie des fonds FEDER, destiné à soutenir et relancer l'économie européenne dans le contexte de crise sanitaire. Ces moments de

5 Mural est un outil de collaboration intuitif et visuel en ligne disponible à l'adresse : <https://www.mural.co/>

concertation avec les lieux permettent de définir les orientations prioritaires du réseau pour les années à venir.

- La première réunion au sujet des « Fabriques numériques » qui s'est tenue le 23 mars 2021 a eu pour objectif de réunir des acteurs régionaux des fablabs ainsi que des tiers-lieux intégrant l'innovation et la médiation numérique, pour définir les axes prioritaires de développement pour les années à venir. Quinze personnes y ont participé, représentant des lieux de l'ensemble du territoire comme La Machinerie située à Amiens, La condition Publique de Roubaix ou encore l'Hermitage situé en zone rurale à Autrêches. Sur une durée d'une heure et demie, après une phase d'accueil, de présentation des participants et des objectifs de la réunion, une réflexion a été menée autour de la question : « Quelles sont les thématiques prioritaires pour un projet de mutualisation porté par et pour les lieux de fabrication numérique à l'échelle régionale (premiers pas d'une filière intégrée) ? ». Les participants se sont alors positionnés sur des thématiques pré-établies par La Compagnie des Tiers-Lieux lors de l'organisation du déroulé qui étaient :

- Lien au territoire pour prototyper les solutions adaptées
- Développer les plateformes d'échanges (forums, documentation)
- Former les Fab'manager et les autres
- Canaux de distribution (plateforme de vente régionale ?)
- Veille/Recherche de nouvelles méthodes de fabrication et de produits à créer
- Identification des fournisseurs de matériel de fabrication numérique, entretien des machines, consommables
- Identification des besoins en production locale et répartition de la production

D'autres thématiques ont également été proposées comme la sensibilisation à l'entrepreneuriat dans le domaine du numérique et la création de liens avec les réseaux d'éducation, les collectivités et les entreprises. Puis à partir des thématiques, 4 groupes de travail ont été établis pour approfondir les idées à mettre en œuvre. Il en est ressorti des problématiques partagées qui sont : la mise en place

d'un système permettant de répondre aux besoins des collectivités (ex : des besoins de meubles pour des centres communaux), afin de favoriser une économie locale ; l'identification des ressources et des besoins locaux ; la sensibilisation du grand public à la fabrique numérique ; le développement du recyclage des déchets notamment plastiques ; la formation des usagers et la professionnalisation de la filière.

Le document produit en commun sur Mural (annexe 2) témoigne de nombreuses réflexions qui ont eu lieu et sera la base sur laquelle la stratégie de développement des Fabriques Numériques, portée par le réseau, pourra être précisée. L'enjeu du développement de cette stratégie est que les Fablabs possèdent des moyens de production principalement dans les domaines de la menuiserie, de la chaudronnerie, de l'impression 3D, de la couture et du prototypage. Il est donc possible de produire une large gamme d'objets qui peuvent répondre à des besoins locaux, et le fait que ces lieux sont ouverts au public permet de le sensibiliser et de le former afin de développer de nouvelles filières de production locales.

- La deuxième réunion ayant eu lieu le 2 Avril 2021, était la plus importante pour la co-construction de la stratégie de développement des tiers-lieux de la région. Nommée « Tiers-Lieux Connexion », elle était initialement prévue dans un format présentiel mais prit la forme d'une réunion par visioconférence en raison des restrictions sanitaire. Son objectif était de réunir un maximum de tiers-lieux et d'acteurs du territoire comme des collectivités, des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) ou des centres sociaux, pour réaliser une séance de discussion et de travail sur les dynamiques souhaitées pour les tiers-lieux durant les 2 années à venir. Plus de 40 participants ont alors été réunis durant une matinée pendant laquelle ils ont pu faire connaissance et ont été répartis dans des groupes (entre 5 et 10 personnes) pour cibler en commun les enjeux de développement majeur, évoquer leurs projets futurs, les difficultés rencontrées dans leurs travaux.

La question, « Quel serait votre rêve pour notre réseau à horizon 2024? Qu'est-ce qui vous rendrait le plus fier qu'on dise du réseau HDF en 2024? », a amorcé cette séance de réflexion commune et a permis de faire sortir un grand nombre d'idées et d'enjeux. Une partie des thèmes essentiels qui ont été retenus est :

- La nécessité de sensibiliser les élus locaux au sujet des tiers-lieux pour atténuer les réticences et les incompréhensions
- Le renforcement du réseau par la mise en commun de compétence juridiques, notamment pour la recherche de financements et l'acquisition foncière
- Améliorer la visibilité des tiers-lieux et de leurs actions
- Organiser davantage de séances de travail collectif
- Rechercher ensemble des modèles économiques pérennes
- Encrer et professionnaliser les lieux dans une démarche territoriale de développement durable
- Développer les plateformes de mise en commun de connaissances

Malgré le format numérique, l'organisation dynamique de la réunion mise en place par Géraldine Louis fut très appréciée . Comme lors de la réunion sur les fabriques numériques, un document Mural (annexe 3) a été réalisé en commun et constitue un paramètre important dans la réflexion stratégique et la rédaction du plan de demande de financement. Cet événement a mis en lumière le manque de reconnaissance des tiers-lieux par les territoires et leurs difficultés à se développer face à un système administratif et juridique compliqué pour des porteurs de projets qui ne sont pas experts en la matière. Le développement du réseau peut alors permettre l'augmentation la portée des actions des lieux ainsi que l'amélioration de la compréhension des élus et des habitants vis-à-vis des initiatives en cours et de leurs utilités.

C. Le réseau, une boîte à outils pour les porteurs de projet

Pour professionnaliser et apporter une reconnaissance aux porteurs de projets, une première formation propre aux tiers lieux reconnue par le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) a vu le jour en 2015 par l'initiative du réseau de la Nouvelle-Aquitaine, La Coopérative des Tiers-Lieux. En étroite collaboration avec leur homologue, La Compagnie des Tiers-Lieux participe à cette formation. Séverine Giret, Simon Sarazin, Sébastien Plihon et Laurent Courouble font partie de l'équipe pédagogique de la formation sur la région Hauts-de-France, aux côtés de 8 autres acteurs du réseau de l'ESS de la région. La formation nommée « Piloter un tiers-lieux » dure 20 jours répartis sur 10 mois. Elle octroie le titre de « Facilitateur de tiers-lieux » et se compose de quatre axes :

- Le socle transversal, qui contient les fondamentaux de la culture tiers-lieux, de la documentation, des pratiques managériales de codéveloppement et de l'action locale.
- Une unité d'enseignement « gestion et pilotage », qui apporte les clés de la gestion des ressources, du pilotage financier, des aspects juridiques et de gouvernance ainsi que des usages et des normes.
- Une unité d'enseignement « dynamique de coopération », qui enseigne des techniques de créativité, de programmation et d'animation ainsi que de stratégie de communication.
- Et un quatrième axe d'enseignement, « fonctionnement et interfaces », qui apporte une connaissance sur la place du facilitateur, la constitution et l'accueil d'une communauté, la qualité relationnelle et, l'ancrage et la mobilisation des parties prenantes.

Cette formation destinée aux personnes ayant un projet de création de tiers-lieu ou voulant se professionnaliser dans un lieu déjà en place, leur permet de se créer un futur réseau par la rencontre de nombreux professionnels. Durant le mois de janvier la session 2020 de la formation touchait à sa fin et les participants ont pu présenter le bilan de leur apprentissage et les avancées effectués dans leur projet. Les profils rassemblés étaient très différents : journaliste au Figaro, conseillère municipale, travailleur dans le milieu

associatif...Les points dans les profils étaient la volonté de s'engager pour son territoire et l'envie d'évoluer dans un milieu plus épanouissant que le monde classique du travail. A l'occasion de la fin de la formation, les participants ont exprimé un avis très positif de la formation, en particulier vis-à-vis de l'aspect développement personnel, de la mise en réseau et de la richesse des informations et des outils mis à disposition. La professionnalisation fait partie d'une palette d'outils, soutenus par La Compagnie des Tiers-Lieux, qui mettent des années d'expériences, de pratiques et de recherches de la communauté des tiers-lieux à destination des porteurs de projets pour faciliter leur parcours. Un travail effectué est donc la recherche de financement pour le développement de ces outils, dont les principaux sont :

- Movilab, la plus grande plateforme francophone des tiers-lieux, qui à été co-fondé par Yoann Duriaux, une personnalité venant de l'informatique qui à beaucoup participé à l'émergence du mouvement en France. Fondée en 2010 lors de l'appel à projet Movida, lancé par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, elle favorise la recherche sur des nouveaux modes de vie plus durables. Son fonctionnement libre et collaboratif encourage le partage et la documentation des démarches entreprises et permet de créer une véritable encyclopédie en ligne sur le sujet des tiers-lieux, encore émergent dans le monde de la connaissance (le mot tiers-lieu n'est pas encore dans le dictionnaire français).
- Dokos est un ERP (Enterprise Resource Planning) un logiciel de gestion et de réservation, open source, à destination des tiers-lieux. Il offre une solution informatique pour l'organisation des réservations d'espaces ou d'outils de travail en intégrant des fonctionnalités de gestion comptable, de devis, de facturation et peut également servir de plateforme pour de la vente en ligne et des applications externes comme la gestion d'un système de badges pour l'accès aux salles. Libre, il est modifiable et adaptable à des besoins spécifiques et ces évolutions sont alors aux bénéfices de la communauté.

- Le cahier d'activité des tiers-lieux, est un outil pédagogique qui guide la démarche de création et d'animation d'un lieu, téléchargeable gratuitement.
- Le modèle de site de La Compagnie des Tiers-Lieux ainsi que sa charte graphique sont partagés et personnalisables
- Le forum tiers-lieux, est un espace d'échange en ligne dans lequel les porteurs de projets se réunissent pour poser des questions et y répondre ou informe la communauté des initiatives qu'ils mènent.

La Compagnie des Tiers-Lieux permet également de diriger vers un « Cercle des Accompagnateurs » les porteurs de projets ou structures qui veulent se faire accompagner dans la création d'un tiers-lieu. Les accompagnateurs sont des professionnels indépendants qui participent également au fonctionnement de l'association. C'est ainsi qu'en janvier une réunion s'est déroulée à Amiens où Laurent Courouble a rencontré en tant qu'accompagnateur, Stéphane Pollak le directeur Territorial des Actions Associatives de l'association APF France Handicap. APF France Handicap qui est l'association la plus importante en France au sujet de la défense et de la représentation des personnes en situation de handicap, souhaite créer un tiers-lieu inclusif qui mixe les usagers, dans une démarche d'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société. Ainsi lors de cette réunion l'association a pu être conseillée sur la question des statuts juridiques possibles en fonction des usages et modes de fonctionnement voulus, ainsi que sur les différents rôles des usagers et leur implication dans la gouvernance du lieu. Au-delà des outils, l'expérience des accompagnateurs permet de mettre en confiance les porteurs de projets sur le chemin complexe de la création.

Enfin, en tant que représentante des tiers-lieux de la région des Hauts-de-France, La Compagnie des Tiers-Lieux a également pour mission de réaliser un observatoire des tiers-lieux. La réalisation d'un observatoire répond à la nécessité d'un outil permettant de suivre et d'évaluer les actions mises en place par les lieux, par la MEL et la Région ainsi que par La Compagnie des Tiers-Lieux. Cette mesure permettrait alors de mieux qualifier les tiers-lieux

et d'encourager les démarches durables, inclusives et territoriales en les mettant en valeur à travers des indicateurs. La réflexion menée en équipe au mois de février et mars a permis de définir un ensemble d'indicateurs à mettre en place autour de cinq thèmes :

- L'écologie qui permettra de mesurer la durabilité des projets, par exemple, par la présence du tri, la vente de produits locaux, d'objets de seconde main...
- Le partage, qui désigne l'utilisation et la création de ressources communes, la démarche de partage et de documentation ou encore, les actions communes menées avec d'autres acteurs locaux.
- Le lien social, défini l'implication des usagers dans la gouvernance, les bénéfices offerts aux habitants du quartier ou bien la mixité des usagers.
- L'économie, qui vise la création d'emplois, les liens avec les collectivités et les entreprises ou encore le modèle économique choisi.
- Et enfin un thème sur les apports de La Compagnie des Tiers-Lieux afin de permettre à l'observation des lieux d'être également une observation sur l'efficacité des actions menées.

L'observatoire vise donc à recueillir un large champ d'informations auprès des porteurs de projets, des usagers des tiers-lieux et des habitants des quartiers afin de pouvoir rendre plus visible les actions menées auprès des collectivités des entreprises et des habitants.

D. La cartographie des tiers-lieux des Hauts-de-France

En 2018, la MEL recensait 165 Tiers-Lieux sur son territoire. Les données disponibles en ligne sur l'Opendata de la MEL avaient alors été utilisées pour la réalisation d'une cartographie sur le site de la métropole ainsi que sur le site de La Compagnie des Tiers-Lieux.

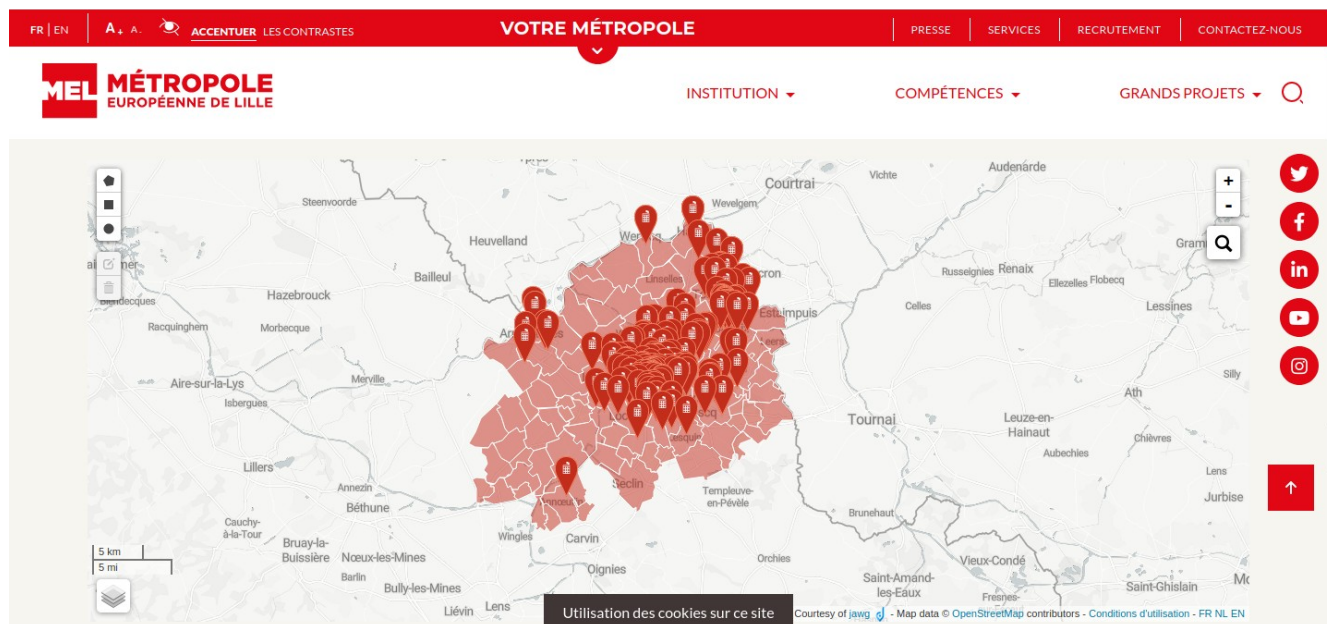


Figure 8: Cartographie des tiers lieux la MEL sur son site internet suite l'enquête de 2018

La carte présente sur le site de La Compagnie des Tiers-Lieux était réalisée grâce à Commuconnecter, un projet de réseau en ligne intégrant plusieurs fonctionnalités : cartographie, messagerie, système de vote en ligne ou encore petites annonces. Le projet Commuconnecter se définit comme une plateforme open-source et un réseau sociétal, c'est-à-dire une évolution des réseaux sociaux qui vise le développement local des territoires. Pour apparaître sur la carte, les tiers-lieux s'inscrivent sur la plateforme en renseignant des informations comme l'adresse et la description du projet et peuvent ensuite tenir informé la communauté présente sur la plateforme de leurs actualités, de leurs projets en cours ou de leurs besoins. Le choix de Commuconnecter avait été effectué car le projet correspond à l'esprit des tiers-lieux en étant axé sur la création de liens entre les acteurs à un niveau local. Mais en observant la carte du point de vue d'un géographe/urbaniste, des anomalies

notables apparaissent, comme le manque de clarté, la surabondance de critères dans les catégories et le plus important, le fait que les informations n'étaient pas à jour.

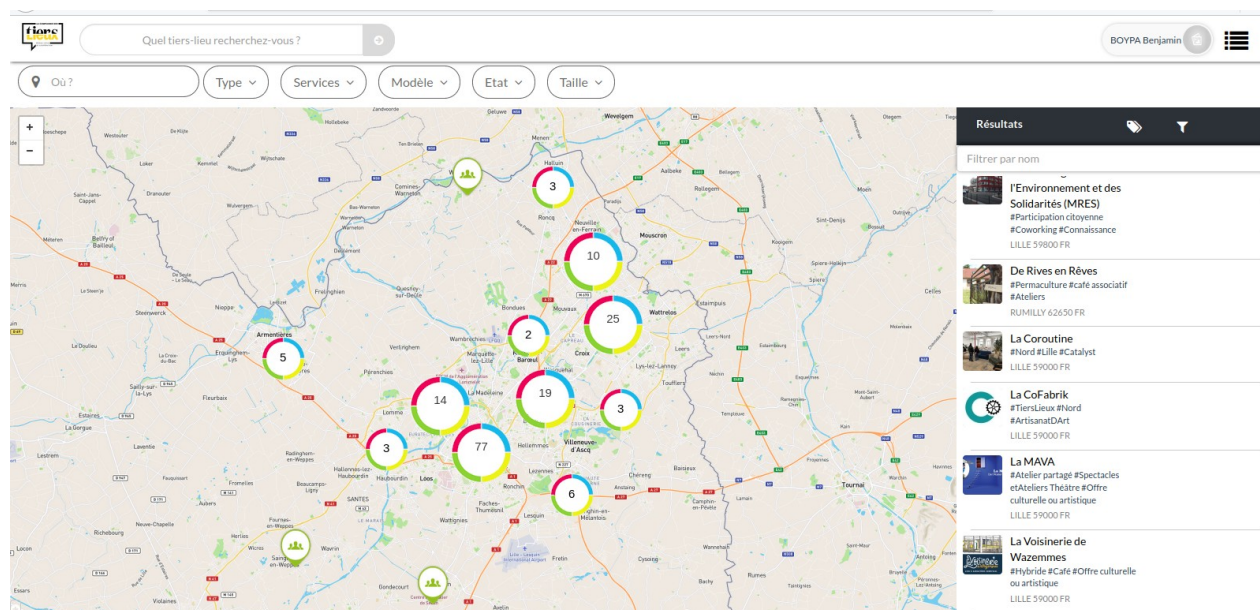


Figure 9: Ancienne carte des tiers-lieux du site de La Compagnie des Tiers-Lieux, générée par Communeconnecter

À partir de ce constat, un travail important de mise à jour de la base de données et de la cartographie apparut nécessaire, un rapport d'étonnement (annexe 4) détaillant les incohérences remarquées a d'abord été présenté aux « soucieux » de La Compagnie des Tiers-Lieux pour expliquer en quoi la mise à jour de la carte était importante. En effet, une carte est un outil essentiel pour un réseau car elle permet aux acteurs de se situer entre eux et d'avoir connaissance des initiatives prenant part sur leur territoire, c'est également un support d'information et de communication qui peut être partagé par le réseau et enfin, cela permet aux personnes intéressées par le sujet de découvrir différents lieux qu'ils peuvent être susceptibles de visiter et de fréquenter régulièrement. Pour résumer, la cartographie d'un réseau d'acteur participe à leur visibilité et de ce fait favorise les interactions.

La première étape pour pouvoir réaliser une nouvelle carte est alors de mettre à jour la base de données en vérifiant les entrées une à une, en supprimant les informations

obsolètes et en y ajoutant les manquantes. Pour cela, des recherches sur internet via les sites des tiers-lieux, les réseaux sociaux, les annuaires d'associations, les articles de presse et les cartes en ligne, ont permis de vérifier les adresses, la continuité ou cessation d'activité, de récupérer les coordonnées GPS ainsi que les informations de contact et la description des projets de tiers-lieux. Pour ajouter les lieux non référencés, la connaissance du territoire par les membres de La Compagnie des Tiers-Lieux a été d'une importance capitale pour identifier les lieux manquants. En couplant cela à des recherches internet sur les tiers-lieux de la région, cela a permis d'identifier une cinquantaine de lieux supplémentaires afin de les contacter pour leur présenter La Compagnie des Tiers-Lieux, le travail cartographique et leur demander leur accord vis-à-vis du référencement.

Après avoir mis à jour la base de données recensant les tiers-lieux de la région, il est alors possible de réaliser une nouvelle carte. Bien qu'étant ambitieuse par l'ensemble des fonctionnalités liée, les informations de la carte proposée par Communecter sont seulement actualisables une à une et cela par les inscrit eux-même, ce qui rend le travail de mise à jour très compliqué et contraignant car il implique de contacter chaque inscrit pour leur demander de mettre à jour leurs informations et de contacter Communecter pour supprimer les participants inactifs... Il faut également noter que des utilisateurs exprimaient des difficultés à prendre en main la plateforme, qui est assez complexe si l'on n'est pas à l'aise avec les outils numériques. Le choix d'une autre cartographie, moins ambitieuse mais plus opérationnelle fut alors préconisé. Après réflexion, la réalisation d'une carte via Umap, le logiciel en ligne d'OpenStreetMap (OSM), apparut adapté car OSM est un logiciel libre et open source, le plus répandu pour la cartographie en ligne avec GoogleMaps, son équivalent privé. Communecter utilise d'ailleurs le moteur OSM pour sa cartographie car il est intégrable et « forkable », signifiant que l'on peut utiliser le code source pour le modifier et l'adapter à différents usages.

Il faut ensuite réaliser l'architecture de la carte : à quoi sert-elle, qu'est-ce qu'elle affiche, comment peut-on la modifier. Le choix se porte alors sur une carte simple, qui a pour objet la localisation des tiers-lieux et rend compte des informations principales : nom, description, adresse, site web, mail, et numéro de téléphone. Un fond de carte affichant les

arrondissements de la région est également ajouté pour visualiser les différents bassins de vie. La carte est reliée à la base de données stockée sur un espace en ligne de La Compagnie des Tiers-Lieux et elle se modifie automatiquement par manipulation de la base de données, cela permet aux membres de La Compagnie des Tiers-Lieux de pouvoir mettre à jour la carte via la base de données sans avoir besoin de connaissances particulière en cartographie. La catégorisation des tiers-lieux était une étape qui portait à réflexion, car étant souvent des lieux regroupant différentes activités, il peut être impertinent de les catégoriser. Cependant étant une étape nécessaire pour la réalisation de la carte, les catégories choisies se sont basées sur celles proposées sur la carte de la MEL, pour leur pertinence. On y trouve donc :

- fablabs
- lieux culturels et cafés
- espaces de coworking
- structures d'accompagnement de projet
- espace de médiation
- ateliers partagés
- et une catégorie supplémentaire « En projet »

La catégorie « En projet » à été ajoutée pour afficher les tiers-lieux en cours de réalisation afin de donner une visibilité aux futurs lieux et à la dynamique de création. Enfin, un formulaire relié à la base de données permet aux personnes voulant inscrire un lieu de se signaler et d'envoyer les informations nécessaires au référencement, pour apparaître sur la carte, il faut ensuite que l'entrée soit validée par un membre de La Compagnie des Tiers-Lieux. Le choix d'imposer une étape de validation permet de limiter les impertinence dans le référencement.

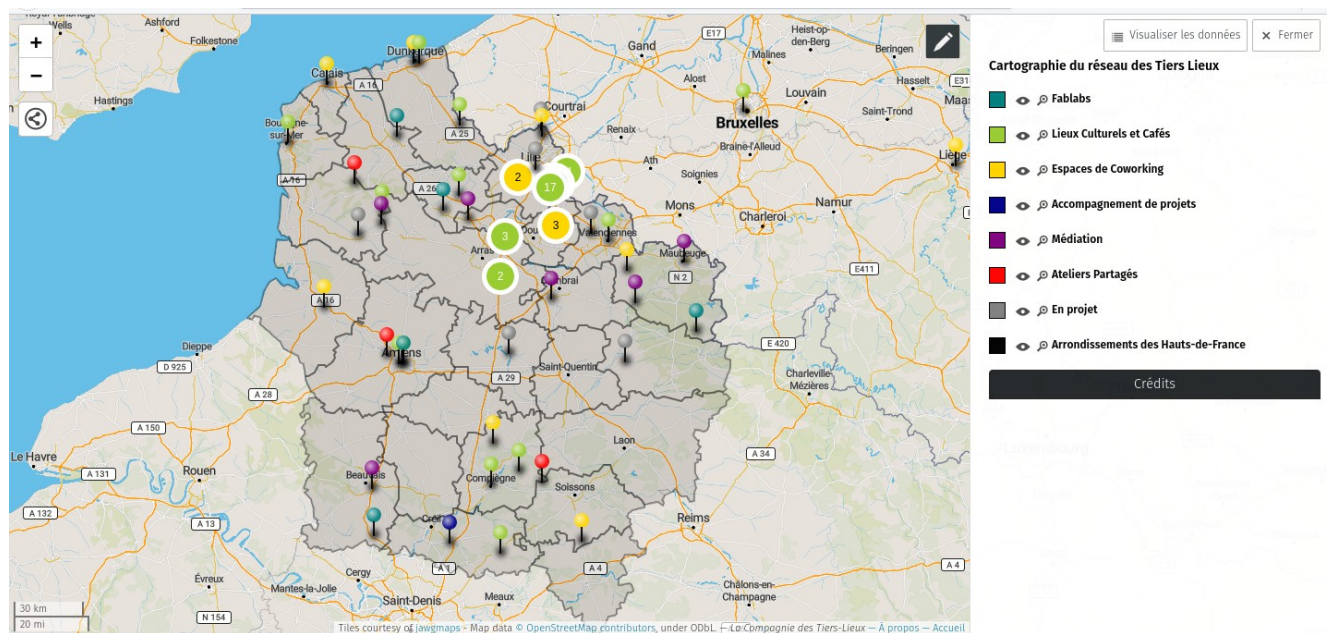


Figure 10: Nouvelle carte réalisée sur OpenStreetMap via Umap, aujourd'hui présente sur le site de La Compagnie des Tiers-Lieux

Le résultat de ce travail est aujourd'hui disponible sur le site de La Compagnie des Tiers-Lieux et permet une meilleure perception du réseau en particulier dans les zones rurales qui étaient sous représentées car l'ancienne carte était polarisée par les projets localisés sur la MEL. L'application proposée par Communecter est tout de même très prometteuse, mais n'étant pas encore totalement opérationnelle et utilisée par un grand nombre de personnes, elle ne peut offrir son potentiel. Un recensement national est actuellement en cours par France Tiers-Lieux et utilisera Communecter pour cartographier et mettre en réseau les tiers-lieux. Si ce projet aboutit, les différentes fonctionnalités de mise en réseau pourront alors être exploitées.

3) L'urbanisme et l'aménagement à travers les tiers-lieux : vers des territoires plus résilients

À l'origine, le mot résilience s'applique à la mécanique pour qualifier la résistance à l'effort d'un matériau puis aux écosystèmes naturels pour qualifier leur capacité d'adaptation à des perturbations et en psychologie pour qualifier la capacité d'un individu à surmonter des événements traumatiques. Qu'il s'agisse de résistance des matériaux, d'écologie ou de psychologie, la résilience naît d'interactions d'éléments au sein d'une organisation particulières; l'organisation moléculaire de l'acier, des espèces végétales d'un écosystème ou du réseau neuronal d'un individu. Mais que signifie la résilience appliquée à la ville ? Si le concept de la ville résiliente est de plus en plus évoqué dans le monde de l'urbanisme, c'est d'abord par l'introduction de la notion de résilience en écologie par Crawford Stanley Holling en 1973 dans l'article « Resilience and Stability of Ecological Systems » (Résilience et Stabilité des systèmes écologiques) où il livre son étude des différentes formes d'adaptations des écosystèmes aux perturbations. Le terme sera ensuite utilisé dans le domaine du développement durable et appliqué alors en urbanisme face aux préoccupations environnementales d'un monde toujours plus urbains qui connaît des crises sociales et économiques et fait face à de nouvelles menaces climatiques et tout récemment la menace épidémique. La résilience de la ville peut donc se définir comme sa capacité à s'adapter aux perturbations de par sa structure, incluant les équipements dont elle est dotée leurs organisations, autrement dit, les interactions, les flux et les liens existants entre les citoyens et les structures qui composent son espace.

A. Le phénomène de déclin urbain

De nombreuses crises ont touché les villes au cours de l'histoire de l'humanité. D'origine naturelle comme l'éruption de l'Etna qui toucha Pompéi ou pandémique, à l'image de la peste noire qui décima des villes entières, ou encore, d'origine anthropique à travers les conflits guerriers. Ces cas de force majeure ne peuvent bien souvent être contrôlés, mais l'anticipation de ces épisodes cycliques et les avancées techniques permettent de réduire leurs impacts sur les sociétés. Durant la seconde moitié du 20ème siècle, la

croissance de l'urbanisation et de l'industrialisation a fait apparaître un nouveau facteur de risque pour les villes, de plus en plus dépendantes de leurs spécialités économiques. C'est le phénomène des « shrinking cities », les villes rétrécissantes, caractérisé par un déclin démographique et économique.

La ville de Detroit située dans le nord des États-Unis est l'un des exemples les plus caractéristiques de ce déclin. Surnommée « Motor City », Detroit a été le berceau de l'industrie automobile en abritant les usines de Ford qui révolutionnèrent l'économie avec la création de la première voiture produite en série et la mise en place de nouvelles méthodes de production en particulier la division horizontale et verticale du travail. L'essor de l'automobile fit de la ville l'une des plus prospères des États-Unis et sa population fut multipliée par dix environ durant les six premières décennies du 20^{ème} siècle, atteignant les deux millions d'habitants environ en 1950. Mais peu à peu, la concurrence étrangère mis à mal sa position de leader de l'automobile. Petit à petit, les emplois ont disparu, et le territoire industriel de la région surnommé « Manufacturing Belt », ceinture des usines, devint la « Rust Belt », ceinture de rouille, métaphore soulignant le déclin de l'industrie automobile. La population avoisinant les deux millions d'habitants au milieu du 20^{ème} siècle chute à 700 000 habitants au début des années 2000. La crise des subprimes en 2008 empire la situation et en 2013, et Detroit devient la première ville à se déclarer en faillite, avec une dette de 18,5 milliards de dollars. La ville désertée est alors le théâtre d'une situation surréaliste, des milliers de maisons sont abandonnées à cause des crédits non remboursés dont certaines acquérables pour 1 dollar symbolique, la nature reprend peu à peu ses droits et l'apparition de meutes de chiens errants deviennent un problème de sécurité. Mais la ville ne demeure pas totalement désertée car la partie la plus pauvre de la population n'a pas les moyens de déménager, elle se retrouve alors dans une situation de précarité extrême. Les services publics sont inexistantes, le taux de criminalité explose et il est impossible de se procurer des produits frais sur des zones de plusieurs kilomètres, la ville devient un désert alimentaire et favorisant la malnutrition. Pour faire face à cette crise, les habitants coincés dans ce terrain vague géant, prirent l'initiative de cultiver les parcelles de la ville. Aujourd'hui, bien que la ville ne soit pas encore sortie de cette crise, il existe plus de 1500 fermes urbaines et jardins partagés tenus par les habitants qui permettent un

renouveau sur le plan alimentaire et également social et l'agriculture urbaine née de l'initiative des citoyens en réponse au déclin, est le symbole du renouveau de Detroit.

Le déclin de Detroit est lié à une raison en particulier : sa sur-spécialisation économique. S'étant construite autour d'une activité principale, la ville s'est rendue dépendante de celle-ci. C'est ainsi que la crise de l'industrie automobile devint la crise de la ville entière. La spécialisation économique qui peut rendre un territoire leader d'un domaine est également une source de fragilité car les investissements économiques sont concentrés sur des grandes infrastructures peu adaptables en cas d'évolutions technologique. Le déclin urbain est un phénomène qui s'est répandu à travers le monde au cours du 20ème siècle, et sur le territoire français, la région des Hauts-de-France a particulièrement été touchée par celui-ci.

Spécialisée dans l'industrie minière la métallurgique, le bassin minier et ses usines ont connu le même sort que la ville de l'automobile et aujourd'hui, près de 18,3 % des habitants de la région vit sous le seuil de pauvreté et connaît un taux de chômage de 11,5 %, le plus élevé de France, qui atteint les 29 % chez les moins de 25 ans, selon les chiffres de l'INSEE de l'année 2018. La MEL compte aujourd'hui sur son territoire plus de 1000 hectares de friches industrielles et environ 30 000 logements vacants, ainsi, à l'image de la situation outre-atlantique, la ville de Roubaix a pu mettre en vente des logements pour un euro symbolique lors d'une opération de rénovation urbaine en 2018.

L'un des volets de la résilience urbaine est donc l'agilité économique des territoires, la capacité à s'adapter aux changements des modes de production et de consommation. Tout comme les méthodes de permaculture offrent aux espèces végétales cultivées une meilleure résistance aux aléas climatiques et aux maladies par l'association des cultures, il faut éviter la monoculture des territoires, leur sur-spécialisation, en les dotant d'infrastructures souples capables de s'adapter aux changements et elles-mêmes actrices de ces changements. C'est bien l'objet du projet de Rev3, la troisième révolution industrielle de la région des Hauts-de-France qui vise à la création de modèles économiques compétitifs et durables tirant parti des bouleversements actuels comme la raréfaction des

ressources, les changements climatiques et l'arrivée des nouvelles technologies. Les tiers-lieux, par leurs formes hybrides, font partie de ces infrastructures agiles qui offrent des solutions aux crises de la société par la démocratisation de l'économie circulaire, de l'économie sociale et solidaire.

B. L'urbanisme transitoire et les tiers-lieux

Les logements vacants et les friches sont des symptômes des crises urbaines. Au total, les bâtiments des villes sont inoccupés en moyenne 10 % de leur durée de vie. De nombreux tiers-lieux participent alors à réduire ce phénomène de vacance en s'installant dans ces espaces. Ces initiatives participent à la démarche de l'urbanisme transitoire qui occupe de manière temporaire, sur des temps plus ou moins longs, des lieux privés ou publics alors inoccupés. Autrefois marginal, ce mode d'aménagement est de plus en plus défendu car il met en place des stratégies permettant d'assouplir les transitions urbaines et maintient l'activité économique et sociale dans des zones en déclin. De plus il est de plus en plus admis que l'aménagement des territoires doit se concevoir de manière temporaire dans un souci de réversibilité. Dans la ville de Paris, le projet des Grands Voisins a permis de mettre en valeur les anciens locaux de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul entre 2015 et 2020, à travers la mise en place de projet culturel, artistiques, d'entreprises et de logements, occupant les 3,4 hectares situés au centre de Paris. Ce projet réalisé par Plateau Urbain, a attiré plus de 600 000 visiteurs par an à travers l'organisation de centaines d'événements et de projets par les résidents.

Plateau Urbain est une association née en 2013, qui a pris en 2017 la forme d'une coopérative d'intérêt collectif (SCIC), née du constat que des millions de mètres carrés d'espaces vacants existent à travers la France, que leur gestion génère un coût important pour les propriétaires et en parallèle, de nombreux projets culturels, associatifs ou entrepreneuriaux peinent à trouver un lieu pour se développer en raison de prix fonciers élevés. Plateau Urbain a donc pour objectif d'occuper les temps morts de l'urbain en mettant en relation les propriétaires et les porteurs de projets. Pour cela, la coopérative réalise des études de marché et de faisabilité afin de vérifier les aspects techniques et

réglementaires des bâtiments, des montages de projet, pour rendre les locaux utilisables et activer le lieu, la gestion technique des lieux et leur animation afin d'accompagner les projets qui emménagent, et également, elle accompagne les structures qui se sont développées lors de la fin de l'occupation temporaire.

Ainsi, la MEL a fait appel à l'équipe de Plateau Urbain, accompagnée de Laurent Courouble pour son rôle de co-porteur de projets ainsi que du collectif Les Saprophytes, basés sur Lille, qui réalise des projets d'aménagement durable en favorisant la participation citoyenne. Cette demande de la MEL rentre dans le cadre d'une AMO pour la réalisation de projets d'urbanisme transitoire visant à réhabiliter des friches industrielles présentes sur le territoire. Dans un premier temps l'équipe, accompagnée d'urbanistes de la MEL et de l'établissement public foncier (EPF) de la région a donc visité plusieurs friches afin d'analyser les possibilités d'occupation temporaire. Parmi ces visites trois d'entre elles montrent particulièrement le contraste dans les possibilités offertes par les sites :

- Dans la zone d'activité commerciale du Front de Lys à Halluin, un ancien hangar de stockage de meuble de 2000 mètres carrés présentait un parfait état, hors d'eau hors d'air. Mais déconnecté des réseaux à la suite de la requalification des terrains alentour par l'EPF, des travaux sont nécessaires pour le reconnecter, comme la création d'une portion de route, chiffré à 250 000€, de plus, la durée d'occupation possible est incertaine et peut être de plusieurs années comme seulement de quelques mois.



Figure 11: Bâtiment de stockage isolé dans la ZAC du Front de Lys à Halluin. Photo : Benjamin Boypa.



Figure 12: Bonne nouvelle, l'intérieur du bâtiment est en excellent état. Photo : Benjamin Boypa.

- À Anstaing, sur l'ancien site industriel Damaflor de l'entreprise de tissus d'ameublements Duplouy Frères, de nombreux bâtiments ont été démolis lors des opérations de requalification menées par l'EPF. Un seul bâtiment est encore présent sur un terrain d'environ 1700 mètres carrés. Le site offre donc peu de surface bâtie mais il est bien desservi par les transports et la création d'un parking pourrait facilement être envisagée, de plus, Etienne Dumoulin, maire de la ville, est impliqué dans une démarche de gouvernance citoyenne et de développement durable. Ainsi le site pourrait être un espace dédié aux circuits courts et à l'économie circulaire en accueillant par exemple les activités de l'association La Remise Enjouée qui répare et remet sur le marché des jouets de seconde main.
- Dans la ville de Tourcoing, la friche Lepoutre édiflée dans les années 1920 était un site de l'industrie textile qui fut ensuite occupé par La Redoute et Les 3 Suisses, deux grands noms de l'industrie textile française et de la vente par correspondance. Conçu par l'architecte tourquennois Geroges Forest fait partie du patrimoine de la région. Sur 4 hectares, d'immenses bâtiments en brique dont les plus grands font 4 étages, ainsi qu'une ancienne cheminée, offrent un cadre exceptionnel et une surface laissant la possibilité d'accueillir de nombreux projets. Cependant, la zone inactive

pendant plusieurs années tombe petit à petit en ruine à cause d'infiltrations d'eau, accélérée par des dégradations commises comme le vol de faîtières en zinc qui assurent l'étanchéité de la toiture. Les travaux nécessaires pour remettre en état le lieu sont conséquents.



Figure 13: Vue de l'un des bâtiments principaux de la friche Lepoutre. Photo: Benjamin Boypa.



Figure 14: Vue du site, du dernier étage du bâtiment Figure 13, qui offre un panorama remarquable. Photo : Benjamin Boypa.



Figure 15 : Certaines toitures sont dans un état de délabrement avancé. Photo : Benjamin Boypa.



Figure 16: Les infiltrations présentes à tous les étages du bâtiment principal illustrent l'ampleur des travaux nécessaires. Photo : Benjamin Boypa.

C'est un constat déplorable que d'observer le grand nombre de bâtiments qui se dégradent lentement faute de repreneurs. Des milliers de travailleurs ont participé à construire ce patrimoine historique et culturel, et d'autres milliers de travailleurs leur ont donné vie pendant plusieurs générations pour qu'aujourd'hui il se transforme en ruine sous le regard impuissant des habitants, liés à l'histoire ce patrimoine et victimes de ces crises économiques. Ces imposants éléments dans le paysage urbain rappellent des situations précaires et des échecs économiques. Les millions d'euros qui ont servi à leur constructions se perdent à travers cette lente dégradation et d'autres moyens financiers importants seront à nouveau nécessaires pour la réhabilitation ou la démolition des sites en friche. L'urbanisme transitoire est alors une solution plus que nécessaire pour revaloriser l'histoire des villes. Les tiers-lieux permettent d'éviter la vacances des bâtiments en s'y adaptant facilement. Les avantages qui découlent de cette dynamique sont nombreux :

- En apportant des activités abordables, la vie des quartiers touchés par une crise se régénère
- Le développement de projets d'innovation sociale et économique inverse la tendance en faisant des espaces sinistrés des lieux d'innovation et de renouveau
- Les propriétaires fonciers revalorisent leurs biens et évitent les coûts liés au gardiennage, aux dégradations et à l'entretien
- L'image des villes est améliorée et elles gagnent en attractivité

La thèse de l'urbanisme circulaire développée dans l'ouvrage « Manifeste pour un urbanisme circulaire: Pour des alternatives concrètes à l'étalement de la ville » (S.Grisot, 2020), fait l'état des lieux du problème actuel d'étalement urbain, en grande partie lié à l'automobile, et des différentes initiatives existantes pour y remédier. Ainsi il évoque la nécessité d'un urbanisme circulaire, le concept de l'économie circulaire appliqué à la fabrique des villes afin que le déchet « friche », ne soit plus le parcours final classique d'espaces urbains. On retrouve cette logique par exemple dans le projet de réhabilitation de la friche de Fives-Cail. Ancien fleuron de l'industrie métallurgique Française, l'usine à connu un déclin à partir des années 70 avec la délocalisation de l'industrie secondaire. Dans un quartier de Lille classé QPV, l'opération du site vise alors à redynamiser le quartier par la

création d'un écoquartier et d'activité autour de l'alimentation tout en apportant de l'emploi aux habitants du quartier. Parmi les nombreux projets en cours, celui de La Loco, porté par Laurent Courouble, est un tiers-lieux qui offrira un espace de travail, un café proposant des produits issus de l'agriculture biologique locale, un magasin coopératif et développera également des activités non marchandes ouvertes aux initiatives citoyennes.

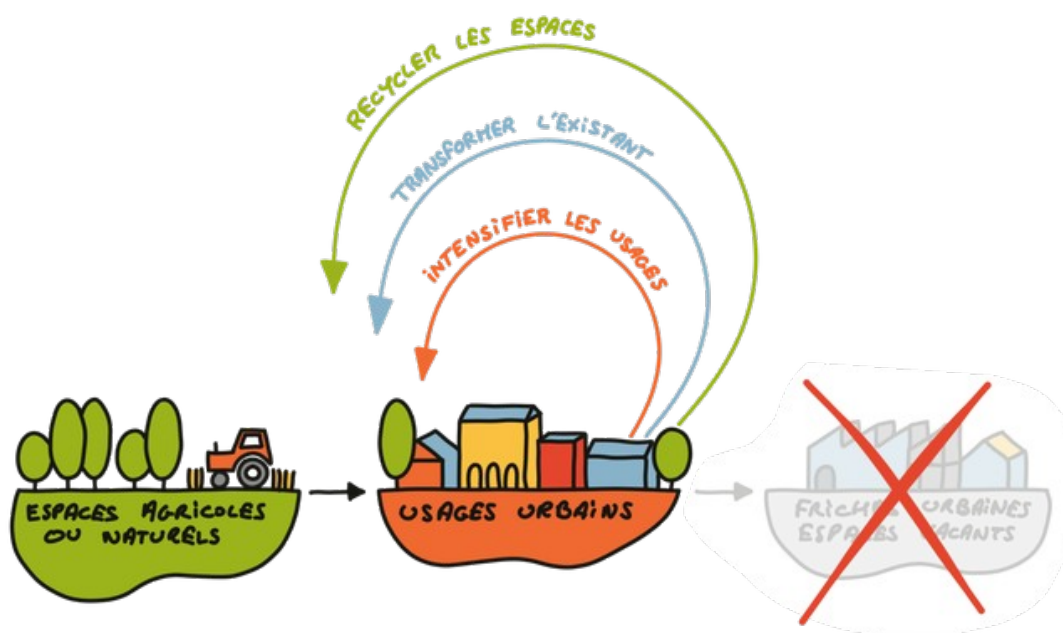


Figure 17: Schéma expliquant la logique de l'urbanisme circulaire.

Source : dixit.net

C. Les tiers-lieux en réponse aux crises

Par l'utilisation d'espaces vacants et la revitalisation de zones urbaines délaissées, les tiers-lieux apportent une réponse au déclin urbain, participe à la cohésion sociale et à la réduction du phénomène de l'étalement urbain. Au-delà des crises économiques, l'utilité des tiers-lieux pendant les périodes de crise a été démontrée récemment durant l'épisode d'épidémie actuel.

La pénurie des masques a été un des problème majeurs de la gestion de la crise sanitaire qui à crée une polémique et des débats nationaux. Durant des années, et malgré les préconisations de nombreux scientifiques vis-à-vis du risque d'épidémie de plus en plus

fréquent, les stocks de masques français réservés aux cas d'urgence n'ont cessé de s'amenuiser. En 2018, Plantel, la dernière entreprise française de fabrication de masques située dans les Côtes d'Armor en Bretagne a fermé après son rachat par une firme américaine. L'entreprise qui employait 300 personnes et fabriquait 200 millions de masques chaque année aurait été une ressource précieuse. Victime de la concurrence économique mondiale, elle est un exemple supplémentaire de la fragilité des systèmes économiques actuels, dépendants de manufactures délocalisées.

Dans un esprit individualiste, de nombreux pays du globe se sont livrés à une guerre économique pour s'approvisionner en masques fournis par la Chine, en allant jusqu'à détourner des cargaisons de masques. En France, des cambriolages de stock ont également eu lieu pour alimenter un marché noir pendant que le personnel soignant travaillait dans des conditions de sous-équipement, avec des masques périmés, des équipements de fortune et un manque de respirateurs adaptés pour prendre en charge les patients. Au même moment, au sein des tiers-lieux, des initiatives citoyennes ont eu lieu dans un esprit de devoir civique. Un sondage effectué auprès de 200 lieux par France Tiers-Lieux a montré qu'un tiers-lieu sur cinq a engagé une démarche de fabrication de matériel médical. La communauté des makers⁶ a fourni des milliers de visières et de masques par semaine et a également prototypé des objets tels que des ouvre-portes pour éviter de les manipuler avec les mains, des poussettes seringues et des respirateurs. Des partenariats ont vu le jour entre les Fablabs et l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris (APHP) pour permettre le prototypage et la fabrication de ce matériel médical grâce à la technologie de l'impression 3D. On peut l'illustrer par de nombreuses initiatives. L'Hermitage a créé le « Minimum Universal Respirator »(MUR), un dispositif de respiration artificielle d'urgence, low-tech open-source, qui fut validé en 2 semaines par des médecins réanimateur. A Roubaix, Plateau Fertile a produit 3000 masques par jour ainsi que des blouses en tissu recyclé. Sur la métropole lyonnaise, le tiers-lieu La Myne a confectionné plus de 1000 litres de gel hydroalcoolique. En Mai 2020, on estimait la production totale des tiers-lieux français à plus de 500 000 visières et plusieurs millions de masques par semaine.

6 Les makers sont les membres des fablabs et de la culture du do-it-yourself.

Les plateformes de partage d'information et la démarche open-source ont été un élément important qui a rendu ces initiatives possibles et efficaces. En partageant leurs recherches, leurs modèles et en s'entraïdant sur ces plateformes, la communauté des makers a pu développer rapidement des solutions à la pénurie de matériel et de ce fait, sauver des vies. En plus de la production de matériel médical, les lieux assurés le maintien du lien social à travers des opérations de livraisons de courses, de continuité pédagogique par l'aide aux devoirs en ligne et la distribution de repas aux personnes en situation de précarité. Ils ont participé à ces réseaux d'entraide aux côtés des centres sociaux, des pompiers et d'autres structures d'aide à la population.

Par l'esprit d'entraide et de citoyenneté, les membres du réseau des tiers-lieux français ont apporté un soutien aux institutions publiques qui ont été prises de court par la soudaineté de la pandémie. Pour autant, de nombreux tiers lieux ont connu de grandes difficultés et ont parfois dû se séparer d'une partie de leurs effectifs pour se permettre de payer leurs loyers par exemple. Malgré un soutien apporté aux entreprises, beaucoup de ces structures, encore peu démocratisées, n'ont pas pu obtenir les aides de l'État ou le soutien des banques. Un travail important est donc à mettre en place pour emmener les tiers-lieux sur le devant de la scène afin de leur permettre de développer ce potentiel.

D. L'accompagnement des élus dans ces pratiques émergentes

Face à la multiplication des tiers-lieux à travers la France, nombre d'élus commencent à s'y intéresser au vu des bénéfices que cela peut représenter pour les municipalités et leurs habitants. Si certains membres des équipes municipales ont de bonnes connaissances en la matière et peuvent parfois être eux-mêmes usagers, ce n'est pas le cas de tous. Il y a donc un besoin de les guider dans leur démarche de création d'un tiers-lieu. L'un des rôles de La Compagnie des Tiers-Lieux est de guider ces élus, en particulier sur le territoire de la MEL.

Ainsi, une réunion eu lieu avec une partie de l'équipe municipale de Lomme, composée d'Isabell Hutterer, cheffe de projet "Lomme en Transitions", Jérôme Collet, chargé des services à la population et Stéphanie Morelli, conseillère communale en charge

des modes de transport durables et coordinatrice de l'association Citoyen Engagé. Lors de cette réunion qui s'est déroulée dans les locaux de La Maison du Citoyen, Laurent Courouble qui représentait La Compagnie des Tiers-Lieux était accompagné de Magali Roger qui représentait la MEL, afin d'écouter le projet de l'équipe Lommoise et de les aiguiller dans le parcours à effectuer pour mener leur projet. La commune de Lomme (rattachée à Lille) a exprimé son envie de disposer d'un lieu pour qui pourrait héberger des activités déjà existant sur le territoire de Lomme, comme un atelier de réparation de vélo géré par l'association Citoyen Engagé. Le concept de l'Accorderie qui est un lieu d'échanges de services non marchands, déjà existant sur Lille a intéressé les élus qui souhaitent alors engager une initiative similaire. Bien que l'initiative provienne de la municipalité, la volonté que ce ne soit pas un service municipal mais bien un tiers-lieu géré par les habitants, a été affichée par l'équipe. Après avoir pris connaissance du projet, l'équipe accompagnante a pu guider les élus. Tout d'abord, il a été rappelé l'importance que les tiers-lieux, pour être pérenne, doivent se nourrir d'initiatives citoyennes. En effet, pour qu'il soit utile aux habitants, il faut qu'ils prennent part à sa gestion afin de créer une communauté responsable du lieu. Puis il a été conseillé de faire l'inventaire le plus exhaustif possible des initiatives présentes à Lomme, privés, commerciales ou associatives, afin de cibler des partenaires et des acteurs potentiels qui pourraient participer à la création du projet. Ainsi, l'idée de faire une AMI fut présentée afin de pouvoir présenter aux habitants le projet et de les mobiliser pour sa réalisation. Après avoir expliqué l'importance de la mobilisation citoyenne, il a été présenté le parcours de création d'un tiers-lieu en 6 étapes :

- La formulation de l'idée après l'étape de l'AMI, pour déterminer les limites du projet, le public visé, son fonctionnement et son utilité (quoi, qui, comment, pourquoi)
- La vérification de la possibilité de réalisation, par une étude de marché et un diagnostic territorial notamment
- Le choix du modèle économique
- La recherche d'un mode de financement
- Le choix du statut de la structure

Ainsi cette première réunion a permis d'aiguiller la municipalité dans la démarche à effectuer pour la réalisation d'un tiers-lieu. La Compagnie des Tiers-Lieux accompagne donc les municipalités dans les premières étapes du projet, jusqu'à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage qu'elle ne réalise pas.

La sensibilisation et l'accompagnement des élus sur la métropole prennent également la forme de visites des tiers-lieux organisées avec la MEL et La Compagnie des Tiers-Lieux. Ainsi le 15 février 2021, une visite de trois tiers-lieux s'est tenue pour présenter les différentes formes qu'ils peuvent prendre et les activités qui s'y déroulent. Durant une après-midi des membres d'une dizaine de municipalités de la MEL, accompagnés de Sebastien Plihon et de Magali Roger, ont visité trois lieux et ont écouté et questionné les porteurs de projets :

- La première visite était celle de « Pour Toi l'Entrepreneur » situé dans le QPV du Faubourg de Béthune au sud de Lille. C'est un espace d'accueil pour les porteurs de projets, qui propose la location d'espaces de travail pour les entrepreneurs en devenir. Le lieu est né d'un constat, celui qu'il existe beaucoup de structures d'aides sociales dans ce quartier mais qu'il n'y en avait pas pour aider les personnes voulant réaliser un projet entrepreneurial. La structure qui compte 2 salariés a accompagné environ 100 personnes par an. À partir de 2018, la dynamique s'est renforcée avec l'installation dans ses locaux car depuis la création de l'association en 2014, il n'y avait pas de lieu fixe. Le lieu a permis de faire bénéficier aux entrepreneurs d'un espace dans lequel ils peuvent échanger et créer un réseau d'entraide. Depuis 2020, un projet connexe existe dans le centre social du quartier, il s'agit du fablab « La Bricole » qui permet d'initier les habitants au numérique et de mettre à disposition des moyens de fabrication pour les entrepreneurs.
- La seconde visite a eu lieu à « La Cofabrik », un espace de coworking pour les métiers d'artisanat et d'art. Situé dans le quartier de Moulins, le lieu réunit une quinzaine de résidents permanents, artistes et artisans. L'association qui a démarré il y a 5 ans permet aux résidents de louer des espaces de travail et de disposer d'outils

professionnels habituellement hors de prix pour une personne seule. Petit à petit, grâce à l'association et à la participation de ses membres, le parc des machines permet aujourd'hui le travail du bois, du métal, de la céramique et du verre sous tous les aspects. Les élus des municipalités ont donc pu observer différents savoir-faire, dont celui de Quentin Peyron l'un des rares fabricants de clavecins en France.

- L'après-midi de visites s'est ensuite terminée avec celle de « La Voisinnerie de Wazemmes », un espace de vie de quartier qui a été inaugurée en décembre 2019. C'est une SARL fondée par Laurent Courouble qui présente de nombreux aspects innovants. La Voisinnerie fait partie de la résidence RIVES, gérée par le bailleur social SIA. C'est une résidence qui favorise la mixité sociale en offrant 74 logements pour un public intergénérationnel et 70 % des logements sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite, dans un but d'inclusion des personnes en situation de handicap et des personnes âgées. Elle a été créée à l'initiative de la ville de Lille et du Centre Communal d'Actions sociales (CCAS), associés à l'APF, dans une démarche d'inclusion sociale par l'habitat sur des parcelles d'Emplacement Réservé au Logement (ERL) depuis 2009. Le bailleur SIA Habitat a été retenu en 2012 avec l'agence d'architecture Tandem, les travaux débutèrent ensuite en 2015 avec la démolition de l'ancien îlot et la résidence fut inaugurée en 2018. La Voisinnerie se situe dans un local de 218 mètres carrés au rez-de-chaussée du bâtiment qui a pu être loué à un prix réduit grâce à une innovation juridique menée par l'APES, un réseau d'acteurs de l'économie solidaire de la région, avec la création d'un nouveau type de bail, le bail commercial d'utilité sociale. C'est un bail commercial qui prend en compte un certain nombre de critères comme la présence de partenariats entre le lieu et les associations locales, l'intégration de produits locaux ou bien le calcul des frais de dégradations évités par la responsabilisation citoyenne. Les critères sont évalués annuellement et le loyer est réduit en conséquence du bilan. Aujourd'hui le lieu, animé par Maïté Malet, propose des repas abordables aux habitants ainsi que des nombreuses activités (friperie, frigo solidaire, garderie, coworking) et permet aux habitants de la résidence et du quartier de disposer du lieu pour organiser des

événements. Ainsi il favorise la vie de quartier, offre un lieu de rencontre et permet l'échange de services entre voisins.

Ces journées de visites sont un outil important pour la sensibilisation et l'acculturation des équipes municipales au sujet des tiers-lieux. Associées aux réunions d'accompagnement elles offrent une vision complète de la diversité des projets et de la démarche à entreprendre pour réussir à la création d'un lieu pérenne. Face au nombre de sollicitations d'accompagnement des communes à La Compagnie des Tiers-Lieux, environ une vingtaine, le besoin de créer un parcours d'accompagnement spécifique aux communes à émergé. L'accompagnement d'une commune étant une tâche qui demande une mobilisation de temps et de moyens importants, une stratégie a donc commencé à être rédigée pour optimiser les accompagnements. Elle inclut des visites, des réunions et pourrait également intégrer des ateliers de réflexion, de travail et de formation pour guider les élus vers une autonomie et une professionnalisation dans le domaine des tiers-lieux tout en les accompagnant dans la réalisation de leur projet. Les connaissances des équipes communales n'étant pas égales il faut dans un premier temps déterminer leur niveau de maîtrise du sujet pour leur proposer un parcours adapté. Ainsi les premières réflexions sur la création du parcours d'accompagnement ont conduit à imaginer les différents scénarios d'accompagnement possibles en fonction des situations des communes qui peuvent, à titre d'exemple, se classer en quatre cas :

- Cas 1 : Les élus ont eu écho de projets de tiers-lieux, y trouvent un intérêt mais sont perdus dans la démarche à suivre
- Cas 2 : Les élus sont sollicités par des initiatives citoyennes et veulent répondre à la demande sur leur territoire mais ne maîtrisent pas le sujet
- Cas 3 : Les élus ont déjà fait des recherches et ont déjà visité des tiers-lieux mais n'ont pas une idée précise du projet

- Cas 4 : Les élus maîtrisent le sujet/sont déjà usagers de tiers-lieux et veulent aujourd’hui porter un projet pour leur municipalité. L’idée du projet est déjà plus ou moins précise.

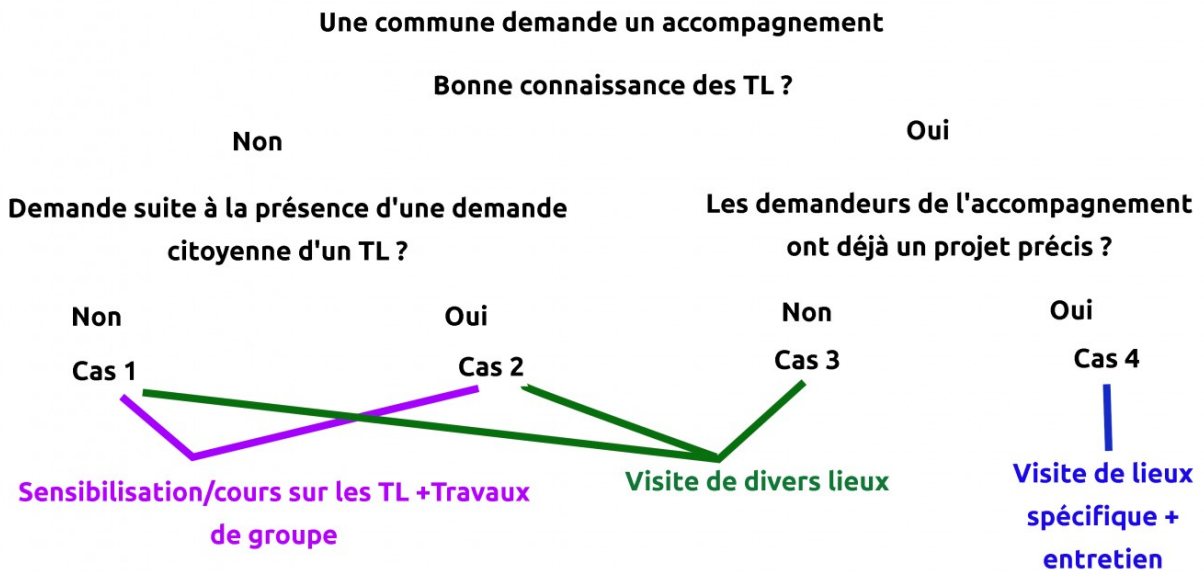


Figure 18: La réflexion sur le parcours d'accompagnement, en annexe 5, peut être schématisée par un questionnaire à branchements conditionnels. Schéma réalisé par Benjamin Boypa.

Cet accompagnement des élus est la réponse à un besoin de formation des acteurs territoriaux. Il va de paire avec la formation d’aménageurs qui seront des professionnels des tiers-lieux. C’est dans cette dynamique que La Compagnie des Tiers-Lieux a collaboré avec le réseau d’Aquitaine de La Coopérative des Tiers-Lieux et l’université Polytechnique de Valenciennes que le premier master de Gestion des Territoires et Développement Local nommé « Tiers Lieux et Dynamiques Territoriales » a été créée en 2020. Deuxième formation professionnalisante reconnue avec la formation Piloter un Tiers-Lieux, c’est la première formation universitaire en France qui va permettre la formation de futurs professionnels du territoire, dédiés au développement des tiers-lieux.

Conclusion : Vers de nouveaux modèles de sociétés ?

L'accompagnement des élus et des différents acteurs du territoire dans le mouvement et la démocratisation des tiers-lieux une étape nécessaire pour la réalisation de projets urbains en phase avec les besoins réels des citoyens. Le mouvement des gilets jaunes qui organisa des manifestations hebdomadaires pendant plus d'une année rassemblait de nombreuses personnes aux idées bien différentes. Dans ce chaos il a mis en évidence un fait, l'isolement ressenti par une partie de la population française et sa désillusion vis-à-vis des institutions politiques. En réunissant des citoyens dans des démarches de territoire, les tiers-lieux apportent une solution au désengagement politique. Les élus ont un intérêt à se lancer dans des projets participatifs afin de renouer des liens et de favoriser la coopération avec la population.

Les initiatives citoyennes dépassent parfois le cadre légal, comme l'illustre le 59 Rivoli à Paris, un immeuble squatté à partir de 1999 qui est aujourd'hui un lieu d'art contemporain reconnu mondialement. Si des projets comme celui-ci peuvent être des réussites, l'occupation illégale de lieux n'est pas une solution durable en matière d'aménagement ou de politique de la ville. Cela témoigne par ailleurs de l'existence d'un vide entre les plans des aménageurs et les besoins des habitants qui vivent le territoire. Petit à petit, cet équilibre en la démarche ascendante et descendante se fraie un chemin dans le monde de l'urbanisme, notamment à travers l'urbanisme participatif. Il peut être illustré par les actions du Porte Mine à Lens, ou par les projets de l'architecte Patrick Bouchain, à qui fut décerné le Grand Prix de l'Urbanisme en 2019. Patrick Bouchain qui est l'un des précurseurs de l'urbanisme participatif en France, a participé à la réalisation de nombreux projets de réhabilitation et de tiers lieux comme ceux de La Friche de La Belle de Mai (Marseille), La Condition Publique (Roubaix) et L'Hôtel Pasteur (Rennes). Dans son expérience il constate que l'aménagement aujourd'hui est devenu trop technocratique, et qu'il ne prend pas en compte l'expérience des habitants. C'est pour cela qu'il mène des projets d'aménagement en les impliquant, par exemple, par des chantiers ouverts durant lesquels les habitants peuvent rencontrer les ouvriers et assister à des cours d'architecture sur le chantier.

Le pont entre le développement territorial et l'action des citoyens peut donc se trouver au sein des tiers-lieux, qui encouragent leurs usagers à la prise d'initiative par la capacitation, et qui s'ouvrent aux élus et aux institutions par leur ancrage dans des initiatives locales. L'utilité d'un réseau est donc de créer un organe de reconnaissance des tiers-lieux aux yeux des institutions, en offrant parallèlement des ressources communes à destination des porteurs de projets. Ainsi, le dialogue constant avec les institutions et les tiers-lieux, conduit par La Compagnie des Tiers-Lieux, permet de mettre en phase les projets de tiers-lieux et les enjeux territoriaux afin de créer une coopération entre les différents acteurs du territoire. La co-construction d'une stratégie de développement régionale ainsi que l'accompagnement des communes permettront le développement de nouveaux projets afin de réaliser un maillage territorial par les tiers-lieux. Ce maillage territorial est un objectif important car la présence de tiers-lieux sur l'ensemble d'un territoire permettrait de répondre aux besoins locaux de manière décentralisée, avec parfois plus de succès que des opérations nationales, comme l'illustra la situation des masques durant l'épidémie. La présence de tiers-lieux est donc un élément-clé dans la résilience des territoires, pour leur adaptation face aux crises et également face aux changements moins brutaux, comme l'arrivée progressive du télétravail.

Dans la définition des « third places » d'Oldenburg, ils étaient désignés comme des refuges de vie au milieu du nouveau monde économique d'après-guerre. Aujourd'hui les tiers-lieux sont acteurs des changements économiques nécessaires à l'avènement d'une société plus durable. Leur valorisation implique alors la reconnaissance des externalités produites, à savoir les richesses produites par les tiers-lieux sur leur environnement naturel et social, comme le bien-être dans un quartier. Ces externalités peuvent être négatives également, si l'on prend l'exemple des domaines économiques impactant les écosystèmes. Ce calcul des externalités est aujourd'hui mis en avant comme moyen de rééquilibrer l'économie mondiale qui use irraisonnablement des ressources terrestres, par exemple à travers les taxes carbone. L'économie circulaire, l'économie sociale et solidaire sont des principes appliqués au sein des tiers-lieux qui apportent des externalités positives par la création de nouvelles activités durables.

À l'heure où il est discuté d'ouvrir publiquement les brevets pour la vaccination de la Covid-19 afin de les rendre plus disponibles, à l'image de l'open-source, il devient évident

que la logique de concurrence et de concentration des ressources, à n'importe quelle échelle, pose des problèmes d'équilibre. Le passage d'une économie de la consommation de masse, favorisant l'accumulation et l'obsolescence rapide des biens, vers une économie de la fonctionnalité et de la coopération, qui intègre les externalités et une logique circulaire, est une solution sérieuse aux enjeux environnementaux et sociaux actuels et à venir. L'intelligence collective et la gestion des ressources en tant que biens communs sont des valeurs avancées par les tiers-lieux qui font doucement évoluer les mœurs en ce sens. Le rôle d'un réseau est alors de faciliter cette dynamique par la création d'outils, de liens et de réflexions entre les différents acteurs.

Face à la multiplicité des formes que peut prendre un tiers-lieu, un des points importants du stage a été l'appréhension de ces valeurs partagées par les lieux, afin de comprendre la dynamique développée par La Compagnie des Tiers-Lieux. La coopération entre acteurs et la gestion de communs au centre de cette dynamique sont les innovations apportées qu'il est nécessaire de maîtriser afin d'être en mesure d'accompagner les institutions souvent étrangères à ces notions. Un autre enjeu rencontré durant le stage a été l'accession d'une vision globale des différents projets, pour cela, le renouvellement de la base de données et de la cartographie ont permis de prendre connaissance de « l'état des tiers-lieux » afin de mieux percevoir la typologie des projets présents. Une fois la typologie des lieux comprise, l'apprentissage de l'organisation de réunions de travail avec les membres de La Compagnie des Tiers-Lieux a été un élément important car l'un des principaux travaux d'un réseau est de créer du lien. Il est donc essentiel de pouvoir animer des événements et des groupes de travail dans cette logique de lien, mais aussi d'observation, pour pouvoir synthétiser les enjeux communs et mesurer les impacts des projets, par exemple par la mise en place d'un observatoire. La gestion d'un réseau est donc un travail complémentaire à celui des tiers-lieux qui apporte une synergie entre les lieux. En leur apportant une visibilité favorisant la reconnaissance des actions menées, le réseau permet aux tiers-lieux de jouer un rôle plus important sur leur territoire et le maillage du territoire peut alors apporter une ressource décentralisée en soutien aux institutions traditionnelles.

Annexes :

Annexe 1 : Appel à Projet Permanent de la MEL, Tiers-Lieux Métropolitains

Annexe 2 : Document Mural de la réunion sur les Fabriques Numériques :

Annexe 3 : Document Mural de la réunion « Tiers-Lieux Connexion »

Annexe 4 : Rapport d'étonnement sur la cartographie

Annexe 5 : Réflexion sur le parcours d'accompagnement des communes

Annexe 1

Appel à Projet Permanent de la MEL, Tiers-Lieux Métropolitains



APPEL À PROJETS PERMANENT TIERS-LIEUX MÉTROPOLITAINS

Règlement

L'appel à projets permanent Tiers-lieux métropolitains est piloté par le service Innovation recherche & digital / Attractivité & innovation / Développement économique & emploi.

Vous souhaitez des informations complémentaires et/ou rencontrer l'équipe de la MEL en charge de la politique Tiers-lieux, écrivez-nous à villenumerique@lillemetropole.fr en précisant vos attentes.

Le dossier de candidature de l'appel à projets est disponible sur le site internet de la MEL. Il doit être rempli, accompagné de toutes les pièces demandées. Il est à nous retourner au format électronique, sous format PDF, à l'adresse e-mail suivante :

villenumerique@lillemetropole.fr

PRÉAMBULE

La Stratégie #Résolument digitale de la métropole, votée le 24 juin 2016 par les élus de la MEL (délibération 16 C 0462), met l'accent sur la nécessité de favoriser l'émergence de lieux et dispositifs créatifs et contributifs sur le territoire métropolitain (orientation #7). Il s'agit notamment d'organiser le maillage du territoire en lieux de créativité et de co-conception (tiers-lieux) sur lesquels il sera possible de s'appuyer pour mettre en place des expérimentations permettant d'éprouver des nouveaux modèles économiques et organisationnels plus en phase avec l'économie collaborative.

L'appel à projets permanent Tiers-lieux métropolitains est un outil du dispositif de soutien à des projets de dimension inframétropolitaine ou métropolitaine destiné à structurer, mettre en réseau et promouvoir l'offre locale des tiers-lieux pour contribuer à la transition numérique du territoire.

ARTICLE 1 - TIERS-LIEUX : DE QUOI PARLE-T-ON ?

On distingue généralement 7 grandes fonctions pour les tiers-lieux :

- **Centre de télétravail et bureaux partagés / coworking**
Lieu accueillant des salariés dans des locaux alternatifs à ceux de leur employeur et/ou lieu dans lequel des travailleurs indépendants mutualisent des ressources (locaux, machines, compétences, ressources, etc.).
- **Atelier et Espaces de travail partagés**
Lieu dans lequel des travailleurs indépendants mutualisent des ressources spécifiques liées à une typologie de métiers (artisanat, artisanat d'art, confection, etc.).
- **Laboratoire de fabrication ou Fab Lab**
Lieu ouvert au public où sont mis à disposition des outils et notamment des machines pilotées par ordinateur. Ce lieu peut proposer des stages et autres initiations.
- **Espace d'accompagnement**
Lieu destiné aux professionnels, leur apportant des informations et services permettant de mener des projets économiques, sociaux, culturels intégrant les nouvelles pratiques issues du numérique.
- **Espace de médiation numérique**
Lieu ouvert au public, destiné à apporter des services de découverte, de formation, d'accompagnement à l'usage du numérique.
- **Lieu culturel, commerce, café**
Espaces dédiés à la vie sociale et ouverts à la cité.
- **Laboratoire d'usages, living lab ou data lab**
Lieu d'expérimentations, destiné à stimuler les processus d'innovation en s'appuyant sur des méthodes d'intelligence collective

La plupart des espaces croisent ces différentes fonctions. Ils sont présentés comme des pivots entre le monde numérique et le monde réel, par leur capacité d'hybridation d'activités, leur capacité à favoriser les actions collectives et collaboratives et leur influence sur la créativité et l'entrepreneuriat. Ils répondent ainsi à minima à deux enjeux de développement économique local et territorial :

- **L'initiative économique et la création d'activité** en proposant une réponse immobilière souple et de faible coût par la mutualisation d'espaces de travail, de ressources matérielles. Celle-ci favorise la création de dynamiques contributives nécessaires aux porteurs de projets qui intègrent le numérique dans leur projet, aux activités indépendantes ou créatives en phase de démarrage ;
- **Une réponse à la congestion des axes routiers**, par l'accueil de télétravailleurs, en permettant ainsi de réduire les temps de déplacement, de décongestionner les grands axes routiers aux horaires d'affluence, tout en proposant un contexte propice à l'activité professionnelle. Une alternative qui apparaît intéressante à étudier, à l'aune de l'élaboration du nouveau schéma des infrastructures de transport ;

Les tiers-lieux sont aussi et surtout des lieux d'expérimentation de nouveaux modèles de valeur et de nouveaux usages liés à la transformation du travail. Leur caractéristique essentielle tient dans le fait qu'ils sont gérés et animés directement par les usagers du lieu. À cet égard, le territoire métropolitain accueille de belles réussites.

ARTICLE 2 - LES OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS

L'appel à projets a été officiellement lancé le 25 juin 2017 suite à la délibération 17 C 0254 du Conseil de la MEL. Il se concentre sur les trois objectifs suivants :

1. Le financement ou la participation à une étude de préfiguration (opportunité et faisabilité préalable) d'un tiers-lieu incluant des préconisations d'intervention.
2. Le soutien à l'émergence de tiers-lieux sur le territoire métropolitain.
3. L'adaptation de lieux existants aux pratiques numériques (mise en place d'espaces de fabrication numérique, coworking, data labs, médiation numérique, etc.).

En complément, la MEL travaille à la mise en réseau des acteurs et la création de ressources partagées à l'échelle du territoire via un opérateur issu du collectif des tiers-lieux afin de favoriser sa réussite. C'est en ce sens qu'elle encourage les porteurs de lieux et de projets de lieux à s'inscrire dans la dynamique de réseau.

ARTICLE 3 - LE PUBLIC VISÉ PAR L'APPEL À PROJET

L'appel à projet tiers-lieux s'adresse aux innovateur·rice·s sociaux, aux petites structures (associations et entreprises) et aux établissements publics qui ont des besoins portant sur l'aide à l'émergence, au développement et à la réorientation d'un lieu.

ARTICLE 4 - LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

1. Le lieu et la structure porteuse du lieu doivent être localisés sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille.
2. La structure porteuse doit exister d'un point de vue légal à la date du dépôt du dossier.
3. La structure porteuse doit avoir mené une étude d'opportunité et de faisabilité préalable, et avoir démontré le besoin d'un tiers-lieu en réponse aux attentes d'acteurs locaux identifiés pour leurs besoins et impliqués dans le projet, communément appelé dans le dossier de candidature « collectif ».
4. Les lieux financés doivent être hybrides et proposés a minima deux des fonctions principales des tiers-lieux citées dans l'Article 1 de ce règlement.
5. La structure porteuse doit s'engager sur la réalisation effective de l'opération pour laquelle l'aide est demandée :
 - l'aboutissement de l'étude de préfiguration menée qui devra être présentée lors d'un comité d'examen de l'appel à projets,
 - ou l'ouverture effective du lieu,
 - ou encore la réalisation du projet de développement ou de réorientation du lieu, dans un délai d'un an à compter de l'attribution de l'aide.
6. Ne candidater qu'une seule fois à cet appel à projets.
Une dérogation peut néanmoins être acceptée si la première demande a fait uniquement l'objet d'une étude de préfiguration. Dans ce cas, la MEL pourra participer au financement de l'ouverture du lieu dans la limite du montant maximum cumulé de l'aide à hauteur de 20 000 € et 10 000 € complémentaires pour l'achat de petits équipements (voir Article 5). Le porteur de projet devra, dans ce cas, présenter le résultat de l'étude au comité d'examen (voir Article 7) et y présenter en parallèle sa demande complémentaire. Le porteur de projet sera dans l'obligation, pour que la demande complémentaire soit instruite, de transmettre un second dossier de candidature environ un an après l'attribution de la subvention initiale (voir Article 6).
7. Respecter le seuil maximum de 200 000 € d'aides totales sur une période de

Annexe 2

Document Mural de la réunion sur les Fabriques Numériques :

Figure 19 : Vue d'ensemble du document

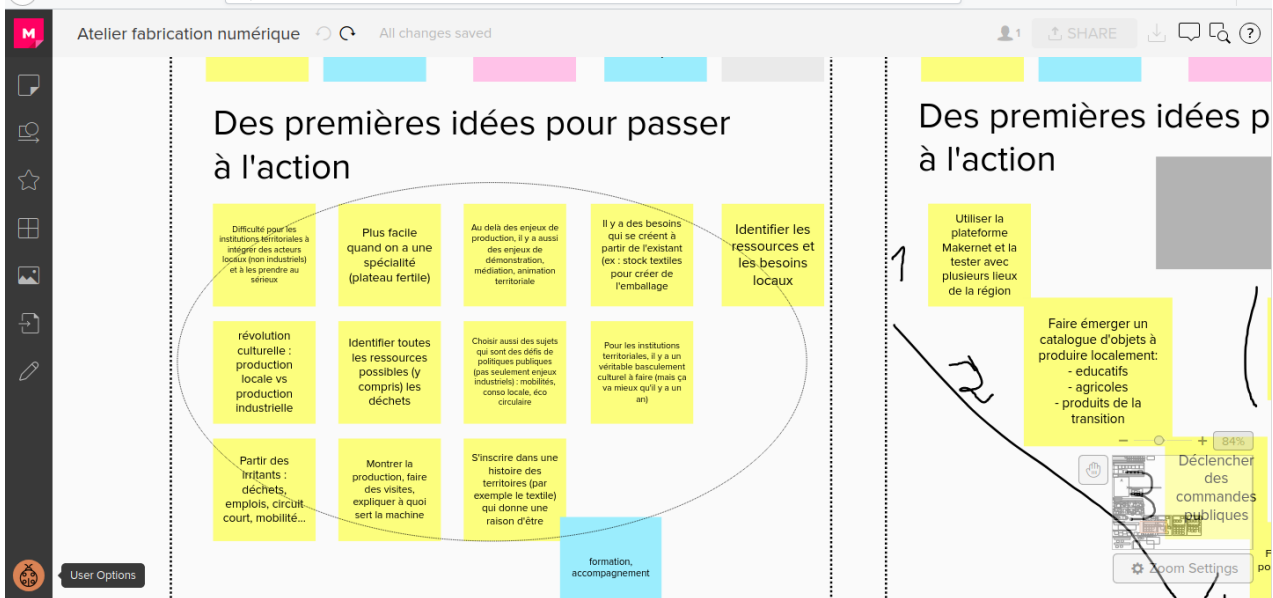


Figure 20: Zoom sur des idées émises lors de la réunion.

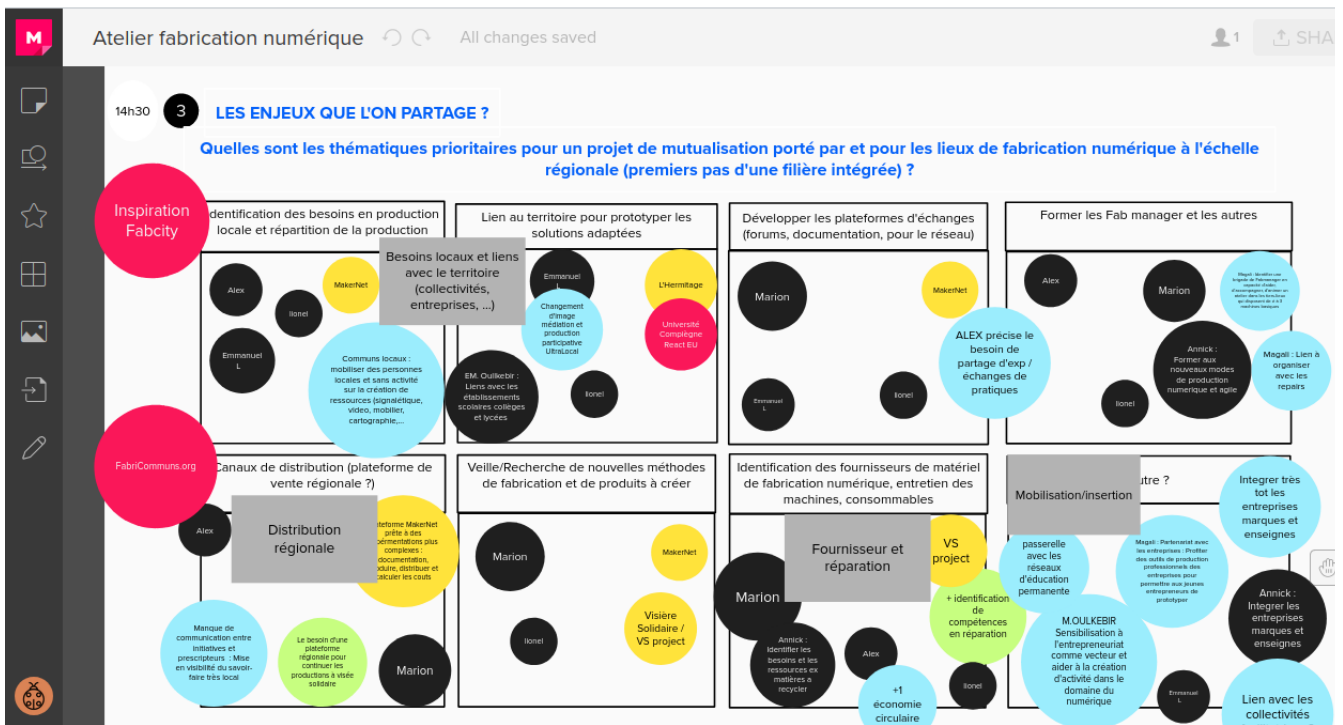


Figure 21: Zoom sur les enjeux et le positionnement des participants.

Annexe 3 :

Document Mural de la réunion « Tiers-Lieux Connexion »

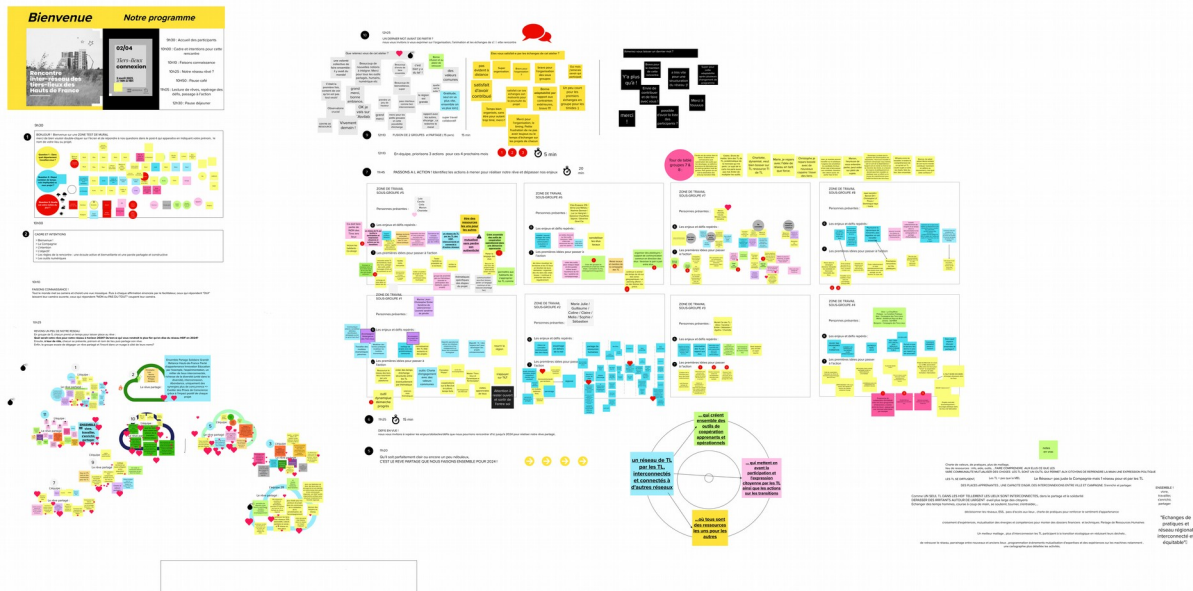


Figure 22: Vue d'ensemble du document.

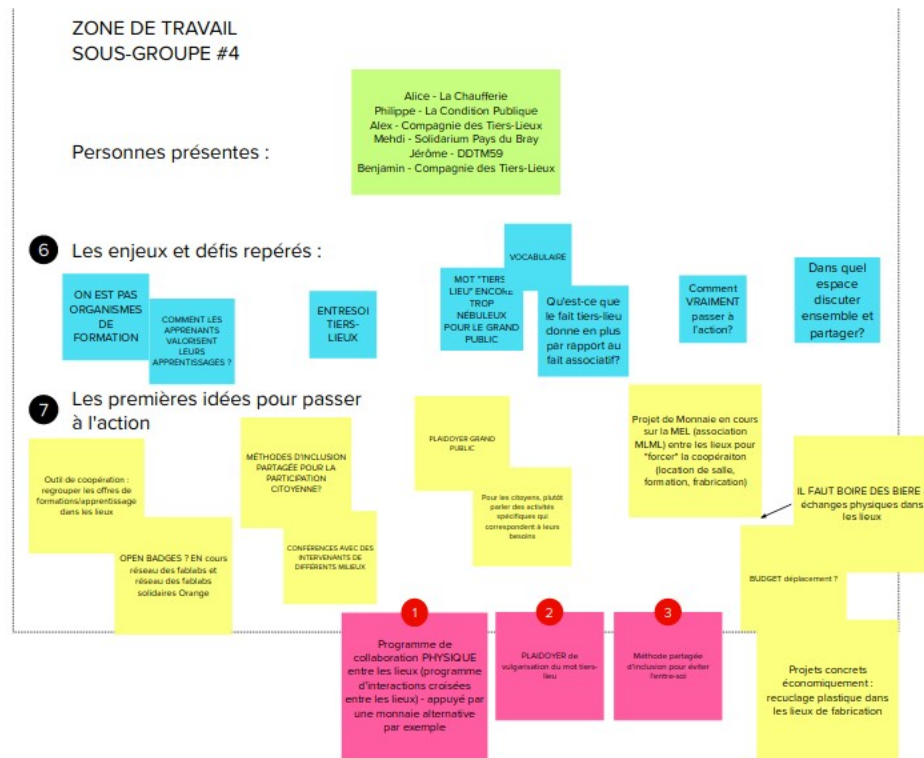


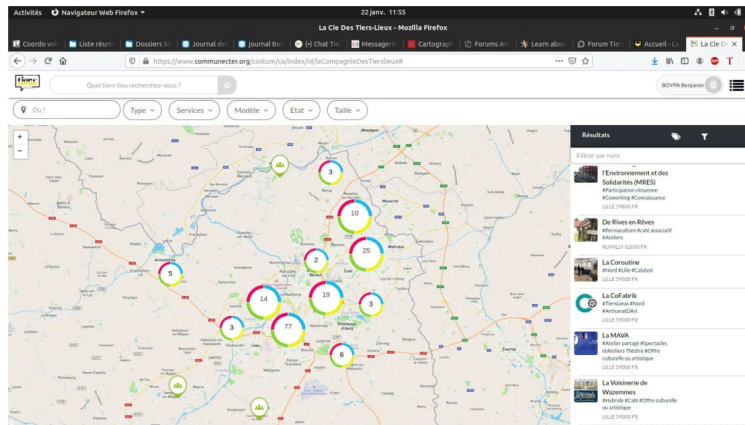
Figure 23: Zoom sur l'un des groupes de travail

Annexe 4 :

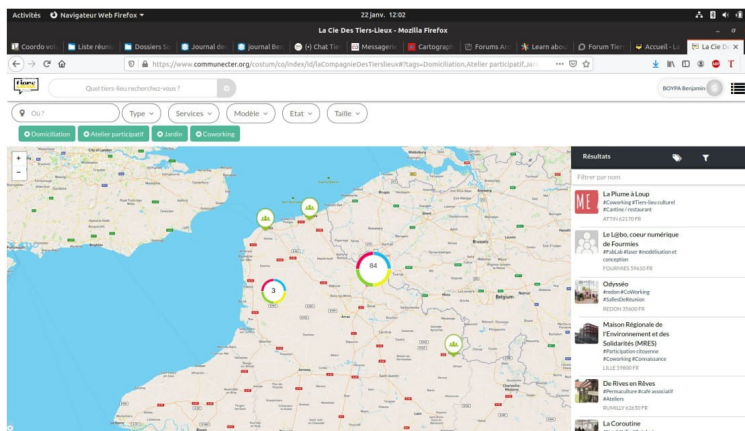
Rapport d'étonnement sur la cartographie

Rapport d'étonnement sur la cartographie/forum :

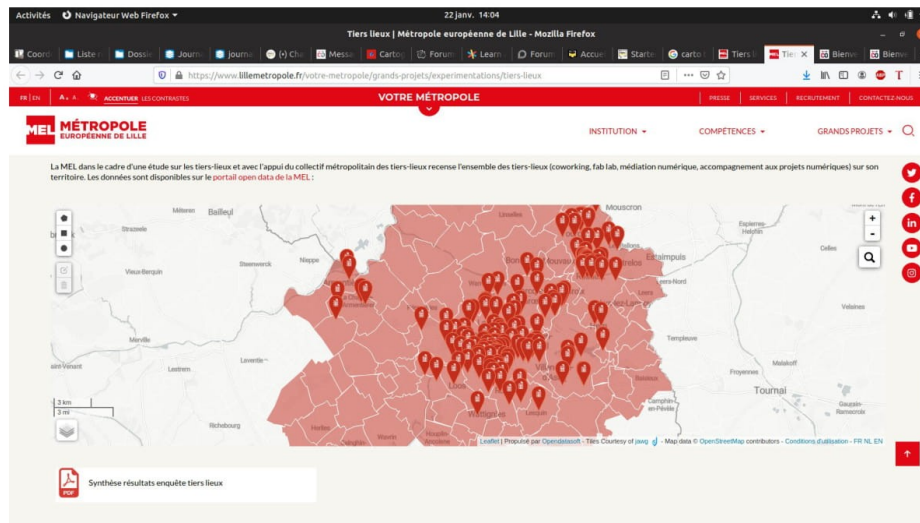
Sur la carto :



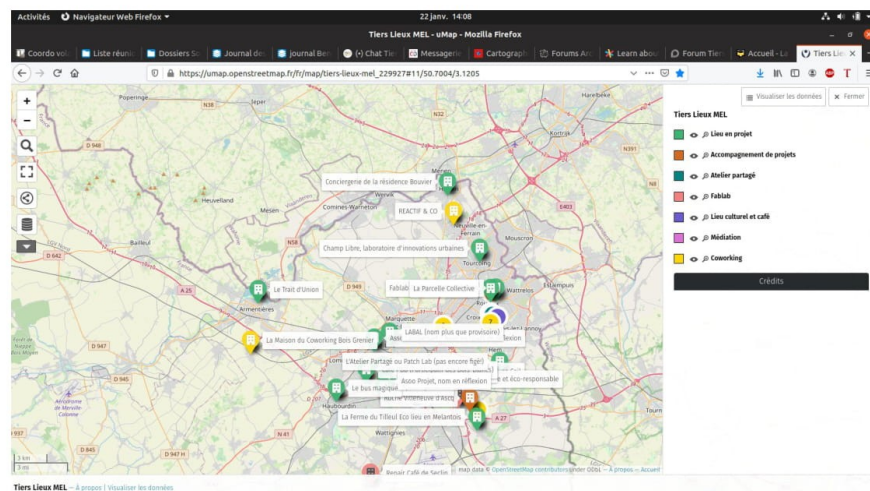
- Peu de lisibilité sur la carte à première vue, revoir la taille des icônes, et la sensibilité du regroupement (taille des icônes adaptable au niveau de zoom si possible).
- Créer des catégories avec différentes icônes pour visualiser rapidement les différents lieux ex : pouvoir distinguer facilement un espace de coworking, un café et un centre social, qui sont des lieux très différents.



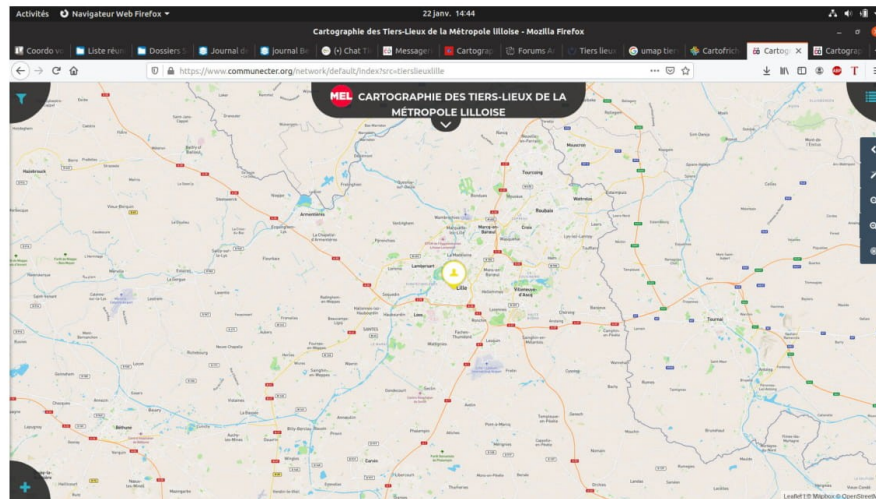
- Fonctionnement des filtres (OU) à modifier par un fonctionnement (ET) pour pouvoir filtrer avec plusieurs critères de recherche.



- Avoir une carte commune entre la MEL et la Compagnie

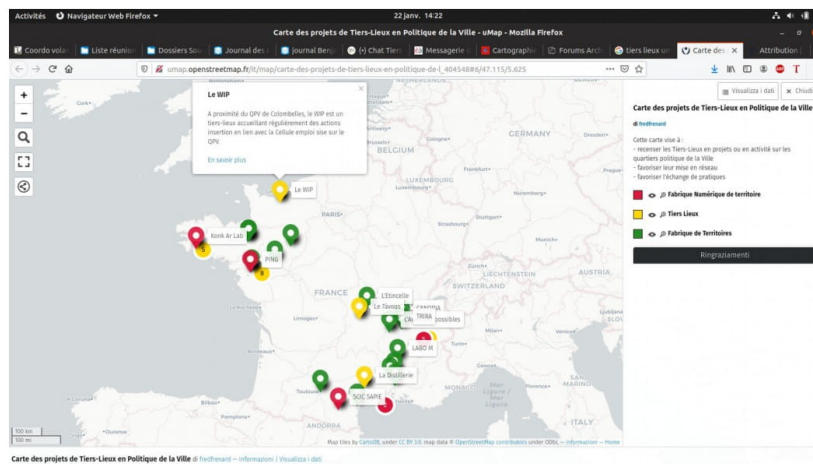


- Il existe une version simple de la carte des tiers lieux de la MEL sous OpenStreetMap. Assez difficile de la trouver via les moteurs de recherche. Elle est pourtant très lisible et pratique malgré qu'elle ne présente pas toutes les options possibles avec Commuconnecter. Il peut être intéressant de l'utiliser et de l'améliorer en attendant la mise en place de Commuconnecter.

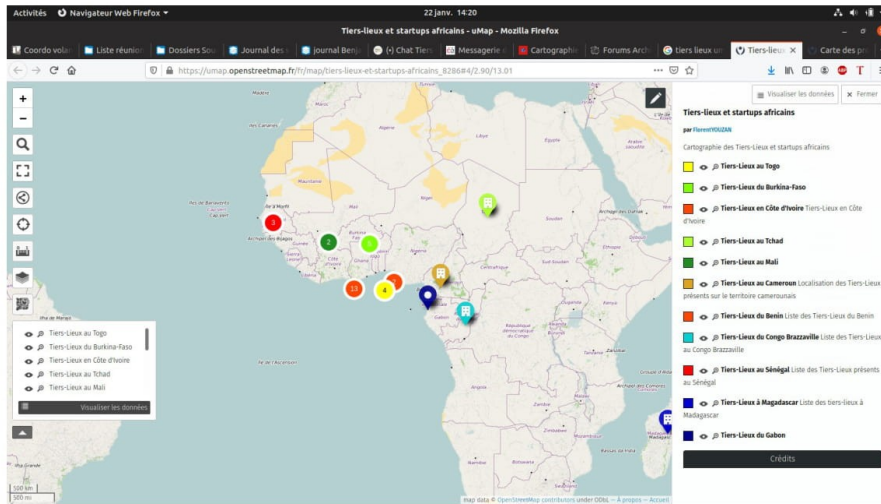


- Je suis tombé sur cette cartographie Communeconnecter via Google (recherche : Communeconnecter Tiers Lieux MEL). L'interface est intéressante avec l'intégration via Leaflet, mais la carte n'est pas opérationnelle.

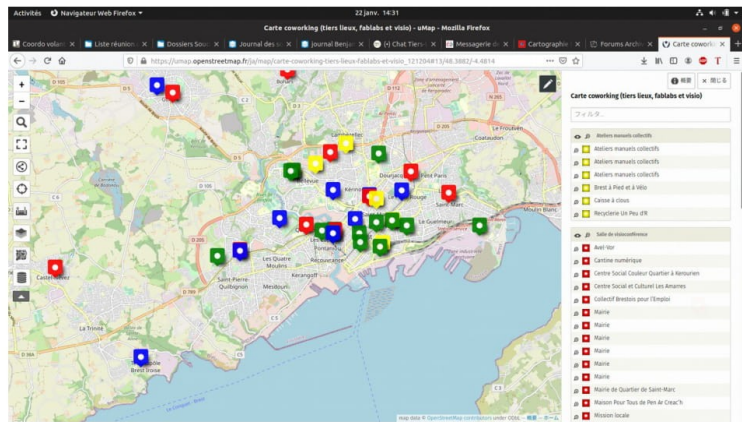
« Carto Benchmarking » :



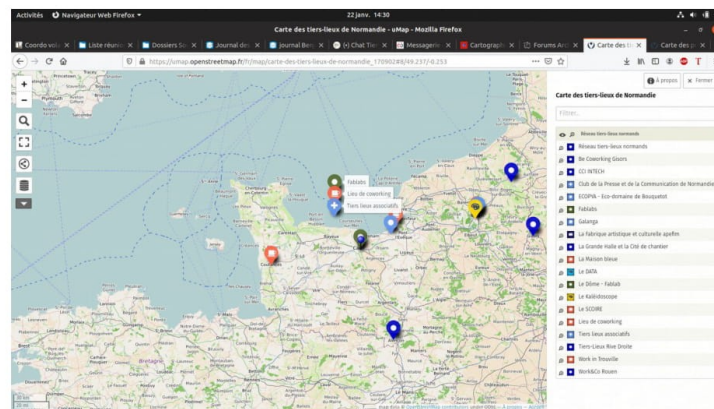
- Carto réalisé avec Umap (Application de création de carte OpenStreetMap) et Carto (logiciel Geoweb)



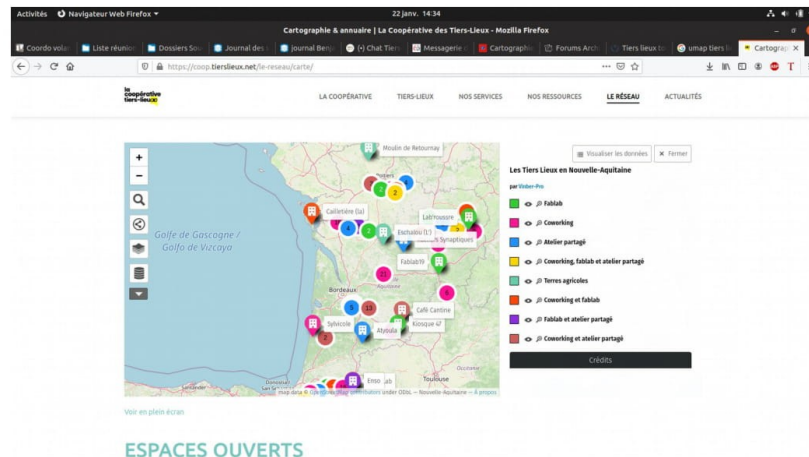
• Carto Tiers-lieux et startups africains réalisé via Umap



• Carto Brestoise via Umap

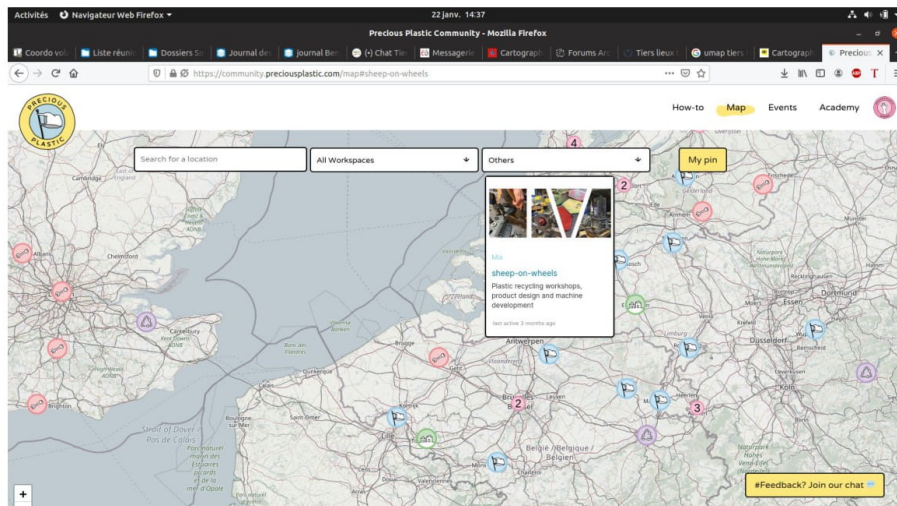


• Carto Normande via Umap

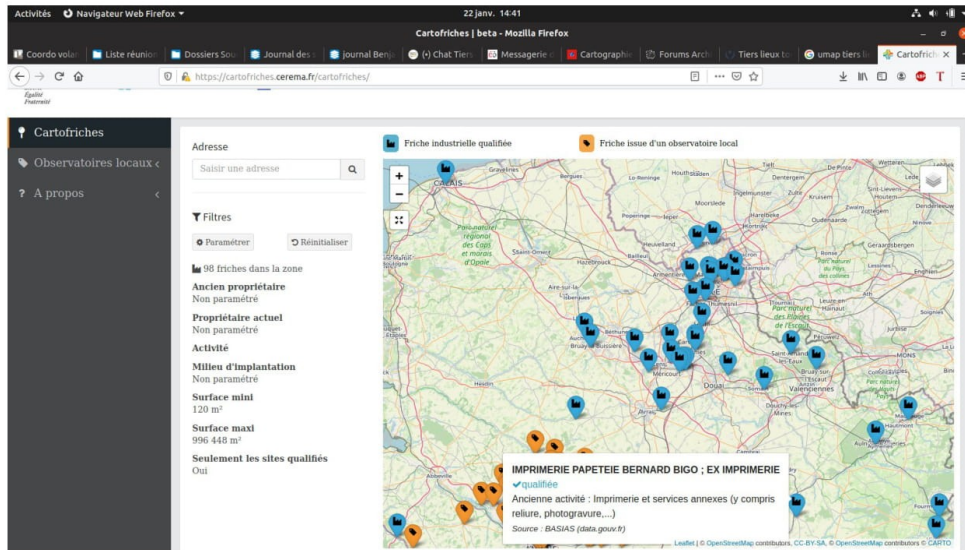


ESPACE OUVERTS

- Carto de la Cooperative des Tiers-Lieux (Umap)

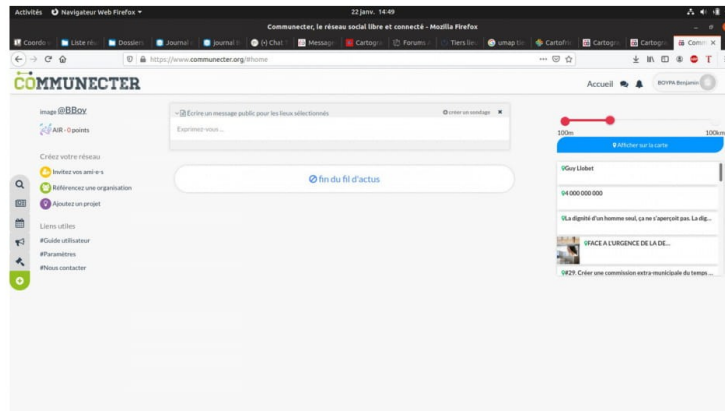


- Carto du site PreciousPlastic, via OpenStreetMap, intégrée avec Leaflet (Javascript)



- Cartofriches, l'outil du CEREMA, via OpenstreetMap et Leaflet.

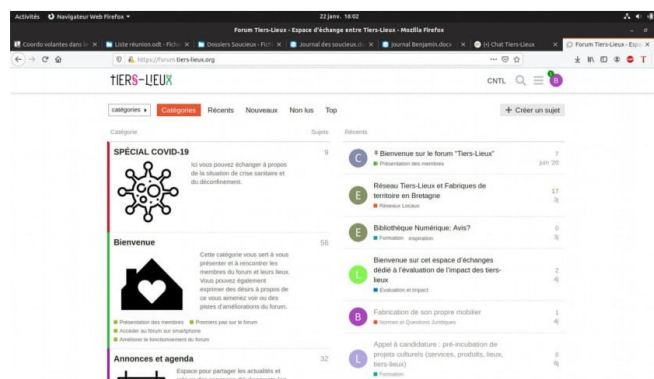
Communecter :



- Communecter semble être un outil multifonctionnel, mais il n'est pas très accessible d'usage et compréhensible malgré des connaissances assez bonnes en informatique. L'interface n'est pas intuitive (surchargée), on se perd dans la navigation du site. Peut être n'ai je pas bien compris son fonctionnement, mais selon moi de nombreuses personnes se perdront également dans la navigation et ne prendront pas goût à l'utiliser sous cette forme.

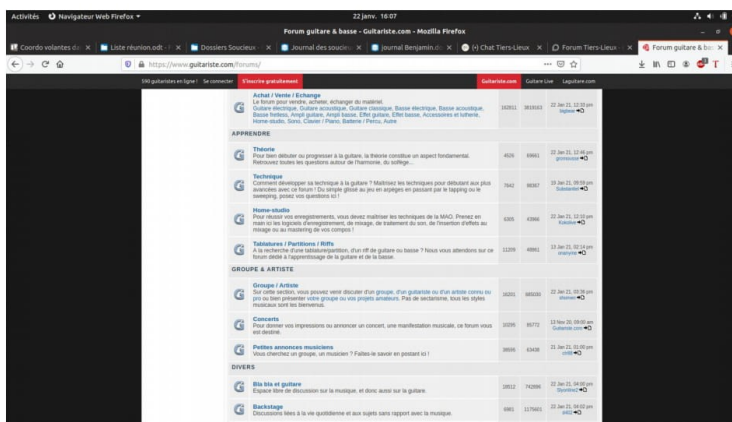
- L'aspect trop technique peut faire peur aux personnes qui ne maîtrisent pas bien internet, ce qui peut être discriminant et paradoxal vis à vis de l'ambition de connexion dans les communes, au risque de créer un réseau virtuel qui met à part les personnes peu connectés.
- Je trouve l'idée de Communecter intéressante par l'ambition de créer un réseau sociétal ouvert, mais il semble pour l'instant un outil « d'initiés » qui ne correspond pas à l'usage d'internet actuel des personnes ciblées (habitants, acteurs territoriaux, associations).

Forum :

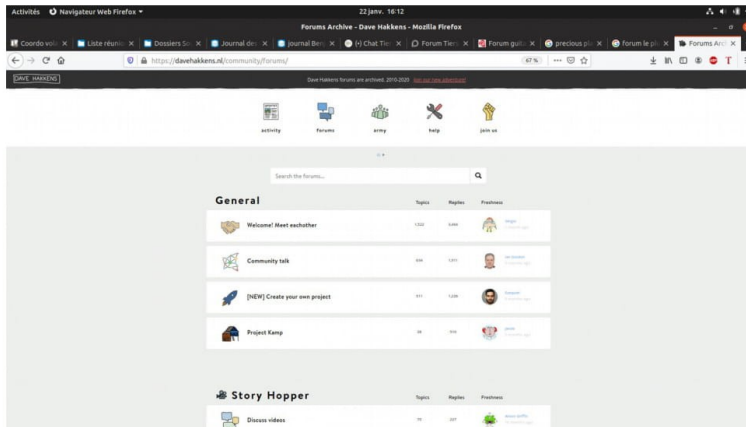


- Le forum des Tiers lieux est intéressant car il offre une plateforme d'échange, il mériterait peut être une petite modification d'habillage ? (subjectif, les goûts et les couleurs...)

Comparaison :



(guitariste.com)
Forum pas très joli mais efficace, on s'y retrouve facilement au premier coup d'œil



(Forum de Dave Hakkens/Precious Plastic)

Forum esthétique, simple, qui à été très utile dans la création d'une communauté mondiale autour d'un projet, de regroupement locaux, dans la diffusion de de connaissances...

Préconisations :

Un couple carto/forum peut être efficace :

- La carto pour permettre aux projets d'être localisés par les autres projets et les habitants
- Le forum pour permettre aux porteurs de projets et aux personnes intéressées de communiquer et de partager des informations, expériences, connaissances... Qui peuvent être consulté par toutes personnes naviguant sur internet.
- Si assez actif, le forum pourrait être un lieu où instinctivement les porteurs de projet adresseraient leurs questions sur d'éventuels blocages, et les résoudre mutuellement. Ainsi les autres personnes pourraient simplement consulter le forum et voir si il existe déjà un cas similaire, une solution...
- La connexion entre la carto et le forum : sur la carto, lien qui renvoi au profil forum de la structure, sur le forum lien qui renvoie au point carto
- Connexion entre Movilab, Wikifab et le forum afin de créer une dynamique de partage de connaissance.
- Actualiser la cartographie tout les ans

PS :

J'ai sûrement des lacunes dans la compréhension du projet Communecter et je serais ravi d'échanger à ce sujet, je pense tout de même qu'il est plus avantageux dans un premier temps d'optimiser le forum existant et de créer une carto plus simple afin de redynamiser cette partie du réseau en attendant que Communecter soit plus opérationnel.

Une version papier de la cartographie, qui serait comme un mini-atlas des tiers-lieux (possibilité de le décliner au format commune, région...), pourrait permettre de créer une connexion entre le monde virtuel et réel. Son lancement pourrait être l'occasion d'encourager les lieux présent sur la carte papier à utiliser le forum ?

Benjamin BOYPA 22/01/2021

Annexe 5

Réflexion sur le parcours d'accompagnement des communes

Idée de parcours d'accompagnement :

Une commune contacte la MEL ou la Compagnie pour un accompagnement sur un projet TL :

1ère étape :

Il faut détecter le niveau de sensibilisation des élus aux TL : *Créer un questionnaire ou un guide d'entretien pour pouvoir positionner les élus sur une échelle de « maîtrise du sujet des tiers lieux ».*

Cas 1 : Les élus ont eu écho de projets de TL, y trouvent un intérêt mais sont perdus dans la démarche

Cas 2 : Les élus sont sollicités initiatives citoyennes et veulent répondre à la demande sur leur territoire mais ne maîtrisent pas le sujet

Cas 3 : Les élus ont déjà fait des recherches et ont déjà visité des TL mais n'ont pas une idée précise du projet

Cas 4 : Les élus maîtrisent le sujet/ sont pratiquant de TL et veulent aujourd'hui porter un projet pour leur municipalité. L'idée du projet est déjà plus ou moins précise.

2ème étape :

Sensibiliser les demandeurs à la culture TL : *Proposer des visites et séminaires, pour que les élus apprivoisent le sujet. En groupe ou en individuel suivant le cas.*

Cas 1&2 : Conférence/cours auprès de groupes d'élus pour leur apprendre la notion de TL sa culture.

Cas 1-2-3 : Des visites de lieu en commun pour montrer la diversité des projets

Des réunions et ateliers en groupe pour sensibiliser à la culture TL et faire des groupes de travaux entre élus pour sensibiliser à la coopération et l'intelligence collective

Cas 4 : Des visites de lieux spécifiques en rapport avec le projet envisagé, des entretiens plus techniques avec des porteurs de projets similaires afin qu'ils découvrent les détails. Des discussions avec les élus pour qu'ils expriment le projet et éventuellement leur apporter des notions supplémentaires.

3ème étape :

Mettre en perspective le projet avec son territoire : *Proposer un mini diagnostic territorial afin de mettre en lumière les atouts, les faiblesses, les ressources, les manques et les partenariats possibles. En individuel.*

Cas 1-2-3-4 :

Challenger les élus sur la connaissance de leur territoire, les questionner sur plusieurs thématiques (tissu associatif économique et social, environnement, compostage, économie circulaire, inclusivité...)

Cas 1-2-3-4 :

Guider dans l'imagination du projet : les activités, le type de public, l'ambiance du lieu, les événements, le lien avec d'autres structures (assos, écoles, centres sociaux...).

4ème étape :

Confronter la théorie à la pratique :

Les porteurs de projet sont tous sensibilisés aux TL et ont une idée assez précise d'un projet avec lequel ils se sentent à l'aise et trouvent cohérent avec leur territoire. Le projet est présenté au habitants afin de le confronter aux personnes concernées, il peut être accepté ou débattu afin d'évoluer d'avantage.

Cas 1-2-3-4 :

La Compagnie anime des réunions/ateliers qui regroupent des habitants des associations et des entreprises avec l'équipe porteuse du projet. Le projet est présenté, les participants émettent leur avis, valident ou invalident des détails sont force de proposition. (mixité obligatoire dans les personnes)

Benjamin BOYPA 25/03/2021

Références :

Ouvrages :

Bouchain P., « Construire autrement : comment faire ? », *Actes Sud*, 2006, 192 p.

Grisot S., « Manifeste pour un urbanisme circulaire : Pour des alternatives concrètes à l'étalement de la ville », *dixit.net*, 2016, 211 p.

Rifkin J., « La troisième révolution industrielle: Comment le pouvoir latéral va transformer l'énergie, l'économie et le monde », Broché, 28/01/2012, 416 p.

Liefooghe C., «Chapitre 7- Tiers-lieux, coworking spaces et Fablabs : nouveaux lieux, nouveaux liens et construction de communautés de connaissance créatives », *Lille, métropole créative ? Nouveaux liens, nouveaux lieux, nouveaux territoires*, Éditions du Septentrion, 2016, p. 181-221

Oldenburg R., « The Great Good Place ; cafés, coffee shops, bookstores, bars, hair salons, and the other hangouts at the heart of a community », *Marlowe & Company - New York*, 1989, 42 p.

Articles scientifiques :

Andres L., « Temps de veille de la friche urbaine et diversité des processus d'appropriation : la Belle de Mai (Marseille) et le Flon (Lausanne) », *Géocarrefour*, n° 81, 2006, p. 159-166, URL : <https://journals.openedition.org/geocarrefour/1905>

Bacqué M.H., Biewener C., « L'empowerment, un nouveau vocabulaire pour parler de participation ? », *Idées économiques et sociales*, n° 173, 2013, p. 25-32, URL : <https://www.cairn.info/revue-idees-economiques-et-sociales-2013-3-page-25.htm>

Brissett D., Oldenburg R., « The third place », *Qualitative Sociology*, Vol.5, 1982, p. 265-284

Cauchi-Duval N., Béal V., Rousseau M., «La décroissance urbaine en France : des villes sans politique”, *Espace populations sociétés*, 2016, URL: <http://journals.openedition.org/eps/6112>

Festa D., Dulong de Rosnay M., Miralles Buil D., « Notion en débat : les communs », *Géoconfluences*, juin 2018, URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/communs>

Géoconfluence, « Shrinking city, ville en déclin, ville rétrécissante », 2016, URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/shrinking-city>

Grésillon B., « La reconversion d'un espace productif au cœur d'une métropole : l'exemple de la Friche de la Belle de Mai à Marseille », *Rives méditerranéenne*, n°38, 2011, p. 87-101, URL: <http://journals.openedition.org/rives/3977>

Gonon A., « Les « nouveaux territoires de l'art » ont-ils muté ? », *Nectart*, n° 4, 2017, p. 107-119, URL : <https://www.cairn.info/revue-nectart-2017-1-page-107.htm>

Holling C.S., « Resilience and Stability of Ecological Systems », *Annual Review of Ecology and Systematics*, Vol. 4, 1973, pp. 1-23

Rouleau-Berger L., « La production d'espaces intermédiaires », *Hermès, La Revue*, n°36, 2003, p. 147-156, URL : <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2003-2-page-147.htm>

Toubin M., Lhomme S., Diab Y., Serre D., Laganier R., « La Résilience urbaine : un nouveau concept opérationnel vecteur de durabilité urbaine ? », *Développement durable et territoires*, 2012, URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/9208>

Wolff M., Fol S., Roth H., Cunningham-Sabot E., « *Shrinking Cities*, villes en décroissance : une mesure du phénomène en France », *Cybergeo : European Journal of Geography, Regional and Urban Planning*, doc. 661, 08/12/2013, URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/26136>

Rapports :

Agence de développement et d'Urbanisme de Lille Métropole, « Les tiers-lieux », *Dossier thématique n°4*, 2019, 16 p.

Agence de développement et d'Urbanisme de Lille Métropole, « Une approche renouvelée des lieux vacants dans la métropole lilloise », *Etudes*, 2019, 96 p.

Agence de développement et d'Urbanisme de Lille Métropole, « L'Urbanisme Transitoire : Paroles d'acteurs et retour d'expériences de la métropole lilloise », *Etudes*, 2021, 69 p.

France Tiers-Lieux, « LES TIERS-LIEUX FACE A LA CRISE COVID-19 ENQUÊTE & MOBILISATION SOLIDAIRE », *Dossier de presse*, 18/05/2020, 9 p., URL : https://francetierslieux.fr/wp-content/uploads/2020/05/200518_FTL_DP_enquete_initiatives.pdf

Métropole Européenne de Lille, « Résolument Digitale », 2016, 36 p., URL : <https://www.lillemetropole.fr/mediatheque/media/1960>

Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, « Fabriques de territoire : 80 premières labellisations », *Dossier de presse*, 2020, 20 p., URL : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/80-fabriques-de-territoire-et-fabriques-numeriques-de-territoire-laureates>

Lextraît F., « Fiches, laboratoires, fabriques, squats, projets pluridisciplinaires... : une nouvelle époque de l'action culturelle », *Rapport à Michel Duffour – Secrétariat d'État au Patrimoine et à la Décentralisation Culturelle*, 2001, 290 p., URL : <http://www.artfactories.net/Le-rapport-Lextrait.html>

Levy-Waitz P., « Mission coworking territoire travail numérique : faire ensemble pour mieux vivre ensemble », *Fondation Travailler Autrement*, 2018, 264 p., URL : <https://www.fondation-travailler-autrement.org/2018/09/19/mission-coworking-faire-ensemble-pour-mieux-vivre-ensemble/>

Articles internet :

Cimilo Cardenas J., Sethi R., « Elinor Ostrom : par-delà la tragédie des communs », *La Vie des Idées*, 11/10/2016, URL : <https://laviedesidees.fr/Elinor-Ostrom-par-dela-la-tragedie-des-communs.html>

Dalle-Molle M., « Mission Coworking – Faire ensemble pour mieux vivre ensemble », *Fondation Travailler Autrement*, 19/09/2018, URL : <https://www.fondation-travailler-autrement.org/2018/09/19/mission-coworking-faire-ensemble-pour-mieux-vivre-ensemble/>

Durand Jeanson A., « Tiers-lieux, de l'objet à émergences à l'objet de transformations », *Prima Terra*, 10/10/2019, URL : <https://www.prima-terra.fr/2019/10/tiers-lieux-de-lobjet-emergences-lobjet.html>

Errard G., « Que sont devenues les maisons à 1 euro à Roubaix? », *Figaro immobilier*, 25/03/2021, URL : https://immobilier.lefigaro.fr/article/que-sont-devenues-les-maisons-a-1-euro-a-roubaix_bcf131e2-85a2-11eb-9671-7deef46093a/

France Bleu, « Coronavirus : comment la principale usine française de masques a fermé en 2018 », *Faits divers - Justice*, 03/04/2020, URL : <https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/comment-la-principale-usine-francaise-de-masques-a-ferme-enquete-sur-une-mort-programmee-1585852516>

Henriet D., « EXTERNALITÉ, économie », *Encyclopédie Universalis*, URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/externalite-economie/>

Institut Européen de l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération, « Qu'est-ce que l'économie de la fonctionnalité et de la coopération (EFC) ? », URL : <https://www.ieefc.eu/leconomie-de-fonctionnalite-de-cooperation/>

Larousse, « Résilience », URL : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/r%C3%A9silience/68616>

Ministère de l'Économie des Finances et de la Relance, « Remise du rapport de la mission Coworking », 2018, URL : <https://www.economie.gouv.fr/apie/actualites/remise-rapport-mission-coworking>

Movilab, « Définition des Tiers-Lieux », URL : https://movilab.org/wiki/D%C3%A9finition_des_Tiers-Lieux

Projet BaSES, « Garrett J. Hardin et la tragédie des biens communs », *Université de Lausanne*, URL : <https://wp.unil.ch/bases/2013/09/garrett-j-hardin-et-la-tragedie-des-biens-communs/>

Vidéos :

Duriaux Y., « Pas de villes intelligentes sans tiers lieux libres et open source ! », *TEDxReims*, 2015, 15'08", URL : https://www.youtube.com/watch?v=yxfn_91vE3A

Oldenburg R., « Ray Oldenburg, author of The Great Good Place », 20/09/2018, 18'00 URL : <https://www.youtube.com/watch?v=5h5YFimOOIU>

Benjamin BOYPA

Année 2020 - 2021

Tuteur universitaire : Christine Liefoghe
Tuteur professionnel : Laurent Courouble
Organisme : La Compagnie des Tiers-Lieux

BOYPA B., « Des tiers-lieux en réseau pour des villes plus résilientes : Étude du rôle des tiers-lieux au sein du développement territorial à travers La Compagnie des Tiers-Lieux, le réseau des tiers-lieux de la région des Hauts-de-France », *Université de Lille*, mémoire de 1ère année de Master Urbanisme et Aménagement, 2021, 78 p.

Mots clés : tiers-lieux, Hauts-de-France, réseau, résilience urbaine, développement territorial

Key-words : third place, Hauts-de-France, network, urban resilience, territorial development

Résumé :

Durant un stage de trois mois au sein de La Compagnie des Tiers-Lieux, le réseau des tiers-lieux de la région des Hauts-de-France, l'observation, la participation à l'animation du réseau et le travail cartographique ont permis de mener une réflexion, soutenue par une étude documentaire, sur le sujet des tiers-lieux en plein essor. Ces projets hybrides offrent des solutions locales à des enjeux territoriaux et participent ainsi à la résilience des villes en développant des activités durables et innovantes. La mise en réseau des tiers-lieux est un moyen de favoriser leur développement et le maillage territorial afin d'aider les territoires à effectuer une transition vers des modèles plus durables.

Abstract :

During a three-month internship within La Compagnie des Tiers-Lieux, the Hauts-de-France region third-places network, observation, participation in the network animation and cartographic work allowed to conduct a reflection, supported by a documentary study, on the rising subject of the third places. These hybrid projects offer local solutions to territorial challenges and thus contribute to the cities resilience by developing sustainable and innovative activities. The networking of third places is a means of promoting their development and territorial networking in order to help the territories to make a transition towards more sustainable models.